

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2018

SOMMAIRE

L'édito du directeur	5
Les chiffres clefs de 2018	6
Les missions du CCAS	7
Le conseil d'administration	8
Le budget réalisé en 2018	9
Des sites au cœur de Lyon	10-11
Les faits marquants en 2018	12-13
Faciliter le parcours des Lyonnais en difficulté	14-43
Les Maisons de la Métropole pour les Solidarités	16-30
L'accueil	18-23
Le soutien financier	24-27
La domiciliation	28-29
Les informations préoccupantes	30
Un coup de pouce en cas de coup dur	31-33
La médiation familiale	31
L'aide aux personnes victimes d'un sinistre	32-33
Répondre aux besoins de 1^{ère} nécessité	34-43
L'aide alimentaire	34-37
L'hygiène	38-39
L'hébergement et les accueils de jour	40-41
L'accès aux droits	42-43

SOMMAIRE

Accompagner les seniors au quotidien

À domicile

Préserver l'autonomie

Favoriser le lien social

Développer l'intergénérationnel

En résidences seniors

Les admissions 2018

Des lieux de vie rénovés

Le budget de fonctionnement

Le profil des résident.e.s

Focus sur la résidence Marc Bloch

Les services :

L'accompagnement en psychomotricité

Des animations ouvertes à tous

La restauration

Des hébergements temporaires

Les instances participatives

En EHPAD

Des unités de vie adaptées

Les projets

Les admissions 2018

Le budget de fonctionnement

Le profil des résident.e.s

L'accompagnement des résident.e.s

Le suivi psychologique

L'intervention en ergothérapie ou psychomotricité

Une nutrition adaptée

Des animations quotidiennes

46-81

46

46-48

49-51

52

53-68

54-56

57-58

59

60-62

63-64

65

66

67

67

68

69-81

70

71

72

73

74-76

77-81

77

78

79

80-81

L'ÉDITO DU DIRECTEUR

L'année 2018 a marqué un tournant pour des projets structurants qui facilitent le parcours de nos usagers :

Le 22 février, les Maisons de la Métropole pour les Solidarités ont ouvert leurs portes. Elles offrent un accueil social unique pour les prestations du CCAS et de la Métropole. Ce nouvel accueil, qui a demandé adaptation et formations aux agents, s'est fait dans le sens d'un meilleur service rendu aux usagers : 1er accueil sans rendez-vous, référent dédié, orientation vers les partenaires si besoin...

Le CCAS est un acteur de proximité privilégié dans le parcours des Lyonnais qui rencontrent des difficultés, qu'ils aient besoin d'un coup de pouce ou d'un suivi social : aides facultatives, domiciliation, orientation vers les épiceries sociales, fonds d'aide aux jeunes... La variété des modes d'accompagnement permet de proposer l'action sociale la plus proche des besoins des usagers. Dans un objectif de lutte contre le non recours, le CCAS s'emploie particulièrement à toucher les publics les plus éloignés des administrations.

Le CCAS a également une attention particulière pour les seniors lyonnais : les 19 établissements pour personnes âgées veillent au bien-être de plus de 1100 résidents.

Notre action s'adresse aussi à l'ensemble des seniors afin d'encourager leur autonomie (réalisation de plans d'aide personnalisés pour le maintien à domicile, veille lors du plan canicule, animation d'un accueil de jour...), de favoriser le lien social par des sorties, des vacances à petit prix et un riche programme d'animations proposées par les résidences seniors, ouvertes à tous les seniors lyonnais...

Ce rapport d'activité met en valeur la variété des actions entreprises pour favoriser une ville plus solidaire, attentive à tous.

Abdelkader LARBI, Directeur du CCAS

LES CHIFFRES CLÉS DE 2018

L'aide aux lyonnais en difficulté

Maisons de la Métropole pour les Solidarités

183 530 accueils physiques

145 445 accueils téléphoniques

885 769 € d'aides facultatives accordées

2 403 domiciliations

38 384 accès aux bains-douches

43 723 repas servis au restaurant social

666 jeunes bénéficiaires du Fonds d'Aide aux Jeunes

122 ménages évacués suite à un sinistre
dont 47 accompagnés dans la durée.

L'accompagnement des seniors

15 résidences seniors

815 résident.e.s

80,9 ans de moyenne d'âge.

115 admissions

572 participant.e.s aux sorties estivales
sur Lyon

et **967** aux sorties hors de Lyon

4 EHPAD

304 places

1 accueil de jour

2 pôles d'Activités et de Soins Adaptés.

624 demandes d'admission

64 admissions

+ 33 lits réservés à l'EHPAD Constant

LES MISSIONS DU CCAS

Un statut d'établissement autonome

Le Centre Communal d'Action Sociale est un Etablissement Public rattaché à la commune. Son fonctionnement est régi par les articles L123.4 à L123.9 du Code de l'Action Sociale et des Familles ainsi que par le décret 2004-1136 du 26 octobre 2004.

Le CCAS de la Ville de Lyon est autonome depuis le 1er janvier 2009. Une convention cadre fixe les modalités de collaboration entre la Ville de Lyon et le CCAS.

L'autonomie du CCAS se traduit par :

- une personnalité morale de droit public
- un conseil d'administration
- un tableau des effectifs
- une autonomie budgétaire de principe

Le CCAS met en œuvre la politique sociale municipale

auprès des lyonnais en situation de précarité

- Mise en place d'une politique de prévention et de développement social et dans ce cadre instruction des demandes d'aide sociale
- Déploiement d'aides facultatives et d'outils d'accompagnement (épiceries sociales notamment)
- Signalement des situations de difficultés socio-économiques au maire
- Connaissance et tenue à jour d'un registre des personnes fragiles, mobilisable lors des périodes de veille fixées par arrêté préfectoral (canicule, grand froid)
- Veille et suivi des publics spécifiques en lien avec les services de l'Etat et de la ville.
- Elaboration de l'analyse des besoins sociaux
- Mise en place d'une cellule d'aide aux « sinistrés »

et des seniors

- Gestion de 15 résidences autonomie seniors, d'un accueil de jour et de 4 Etablissements pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)
- Mise en place d'une politique d'animation globale en direction des seniors (Elaboration de plans d'aide personnalisés pour le maintien à domicile, programmation de sorties évenementielles et régulières, etc...)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les orientations des missions sont actées par le conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration du CCAS est composé de 33 membres :

- Le Président de droit (le Maire, Gérard Collomb)
- 16 membres élus par le Conseil municipal au scrutin de liste à la proportionnelle
- 16 membres nommés par le Maire parmi des représentants d'associations ou des personnes qualifiées participant aux actions de prévention, d'animation ou de développement social.

Les membres du CA au 31/12/2018

Président

M. Gérard Collomb
Maire de Lyon

Élus désignés par le Conseil Municipal

Mme Zorah AIT- MATEN,
| **Adjointe au Maire**
Vice-présidente du CCAS

Mme Thérèse RABATEL,
Mme Françoise RIVOIRE
| **Adjointes au Maire**

M. Charles-Franck LEVY,
| **Adjoint au Maire**

Mme Véronique BAUGUIL,
Mme Emeline BAUME,
Mme Antonia BLEY,
M. Ali KISMOUNE,
Mme Inès de LAVERNEE
M. Christophe GEOURJON
M. Jérôme MALESKI,
Mme Henriette MANOUKIAN,
Mme Dominique NACHURY,
Mme Sylvie PALOMINO,
Mme Nathalie ROLLAND-VANNINI,
Mme Joëlle SANGOUARD,
| **Conseillers Municipaux**

Représentants associatifs nommés par le Maire

M. Michel-Claude AUBRET
AJD L'Orée

M. Bernard BAJARD
Conférence Saint Vincent de Paul

M. Robert CATHEBRAS
Union Départementale des Associations Familiales

M. Patrick CHARVIN
Banque alimentaire du Rhône

M. Jérôme COLRAT
Association Lyonnaise Nouvelle d'Ecoute et d'Accompagnement

Mme Christine CORNILLIAT
Association des Paralysés de France

Mme Sarah KLAJNBERG
Fédération des Acteurs de la Solidarité

Mme Dominique DUPUY-LORIN
Union Départementale des Associations Familiales

M. Matthieu de CHALUS
Habitat et Humanisme

Mme Michèle FOUR
Secours Populaire

M. Jacques-Henri KINNE
Entraide protestante

M. Dominique MENTRE
Foyer Notre Dame des Sans Abris

M. Paul MONOT
Association pour une Meilleure Autonomie des personnes Handicapées psychique dans la Cité

Mme Aude PRETET
Les Petits Frères des Pauvres

M. Gaston ROSIN
Fédération Départementales des Associations de Retraités du Rhône

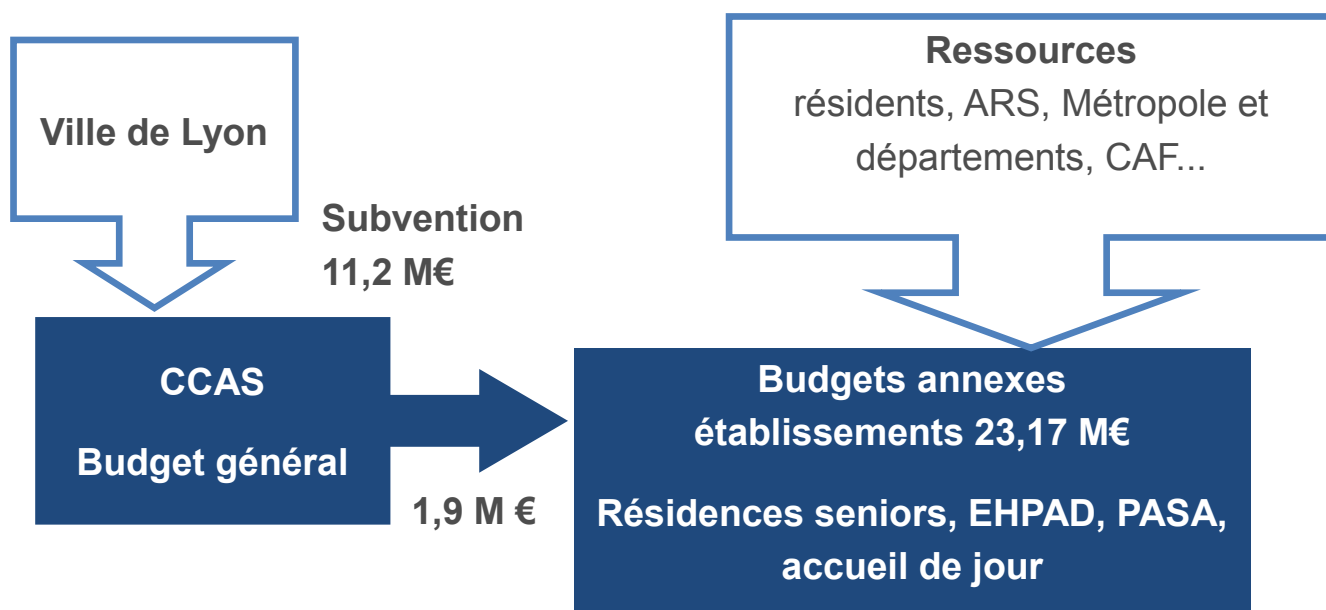
Mme Martine ROURE
L'Association de l'Hôtel Social

6 conseils d'administration

63 délibérations examinées

LE BUDGET REALISÉ EN 2018

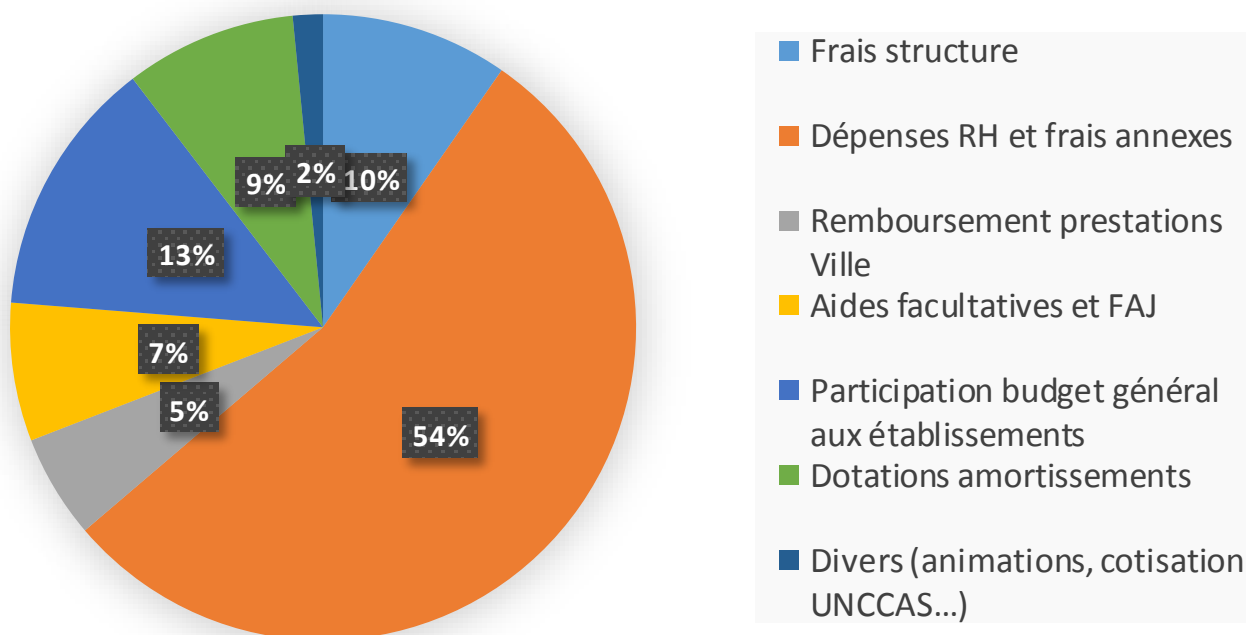
Son architecture



Le compte administratif 2019

Fonctionnement (hors refacturation) : 37,43 Millions €

Répartition des dépenses du budget général



DES SITES



Le siège administratif / Le Quadrille



15 résidences seniors



4 EHPAD

**Un service social de
proximité avec la
Métropole au sein de**



1 restaurant social



1 bains douches



18 MDMS

Participation au fonctionnement de



**Maison de la veille
sociale**



2 épiceries sociales

AU COEUR DE LYON



Date d'édition : 10 Avril 2018

LES FAITS MARQUANTS



Construction de la phase 1 de la résidence intergénérationnelle Georges Rinck .



**VOTRE MAISON
DE LA MÉTROPOLE
POUR LES SOLIDARITÉS**

Un espace d'accueil
et d'accompagnement

Ouverture des Maisons de la Métropole pour les Solidarités

**Des points d'accueil commun CCAS / Métropole
pour l'accompagnement social des lyonnais**

www.grandlyon.com
www.lyon.fr
f t i

LYON
d'

EN 2018



L'installation de « tables magiques » dans les 4 EHPAD... la technologie au service des animations et du lien social

RÉSIDENCES Seniors
MON CHEZ MOI EN CŒUR DE VILLE

VILLE DE LYON

UN CADRE DE VIE SÉCURISÉ

DES ACTIVITÉS À LA CARTE

TOUT POUR VOTRE CONFORT

VIVRE, INTENSÉMENT
RÉSIDENCES AUTONOMIE SENIORS, CHEZ SOI L'ESPRIT TRANQUILLE

RESTAURATION / ACCÈS INFORMATIQUE
PERSONNEL PARAMÉDICAL
PRÉSENCE QUOTIDIENNE 24H/24
ACCÈS PROTÉGÉS / ACCUEIL TEMPORAIRE
AIDES SOCIALES DÉDUCTIBLES

15 ANS D'EXPÉRIENCE
04 26 99 66 11

Les résidences seniors à l'honneur .
Une campagne pour décliner leurs atouts

CAMPAMENT SONORE
AUX BAINS-DOUCHES

RENCONTRER LES USAGERS

DESSINER D'ICI LA MÉTROPOLÉ DE LYON

ENTENDRE L'HABITER MOBILE, PRÉCAIRE ET INVISIBLE

Campement Sonore est un dispositif du projet Hospitalité(s) de LALCA

LALCA est un laboratoire de recherches et d'actions artistiques qui questionne la ville et le territoire en associant le plus souvent les « exclus » du plan ». Depuis 2016, c'est par le prisme des **hospitalité(s)** que LALCA questionne les formes de l'habiter, la place des étrangers dans la ville, la mobilité économique, les espaces publics et de façon plus poétique, la place des mots, de la connaissance, tout autant que la place des hommes...

LALCA s'installe du **9 au 13 avril 2018** devant les bains-douches.

Venez nous raconter le quartier, les bâtiments, la ville. Venez-nous parler des bains-douches.

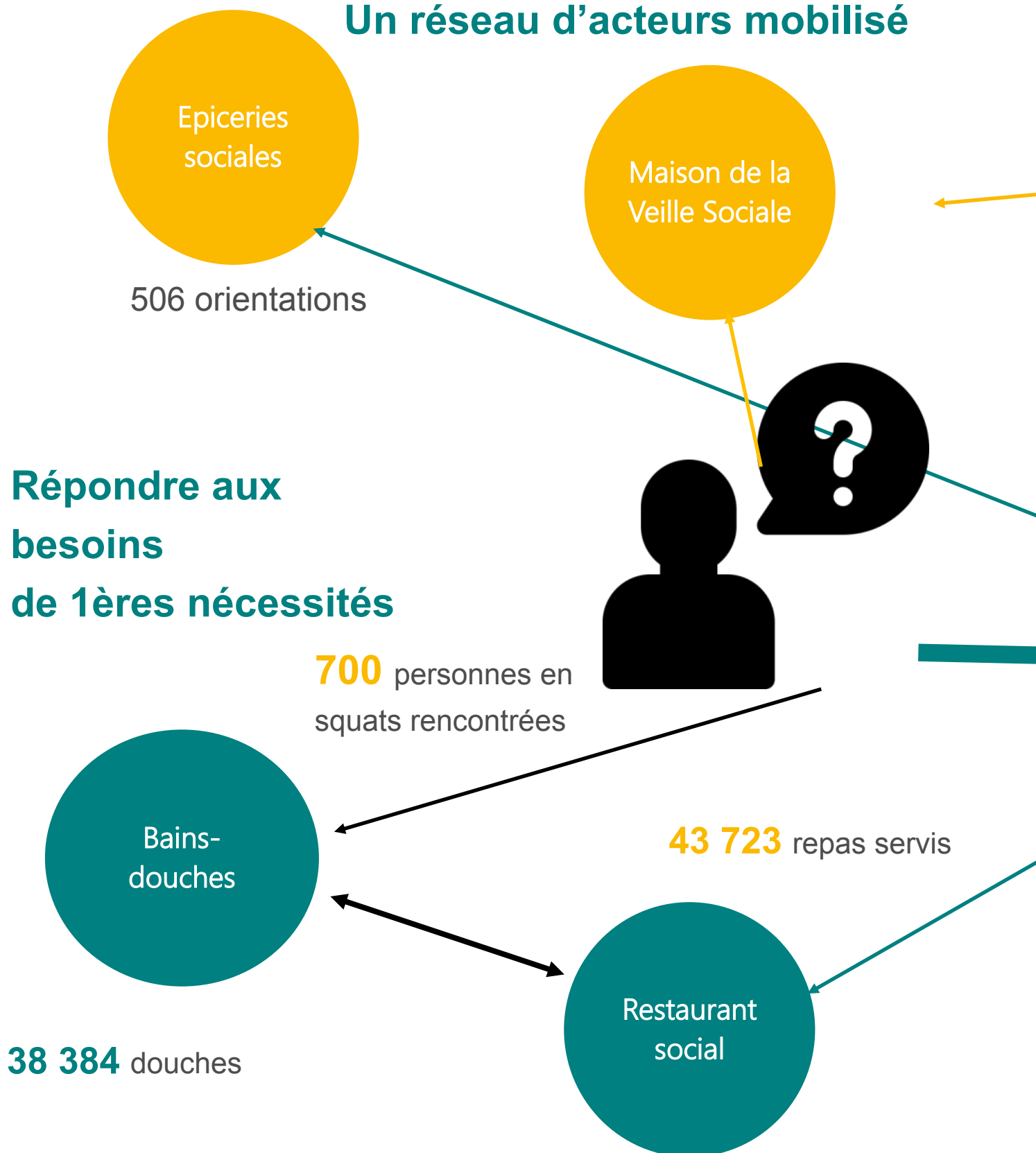
Venez boire un thé, un café, discuter.

Venez écouter ici des histoires de vie(illes) récoltées ailleurs.

L'usager au cœur des réflexions, qu'il s'agisse des jeunes en errance, ou des utilisateurs des bains-douches interviewés par l'association LALCA

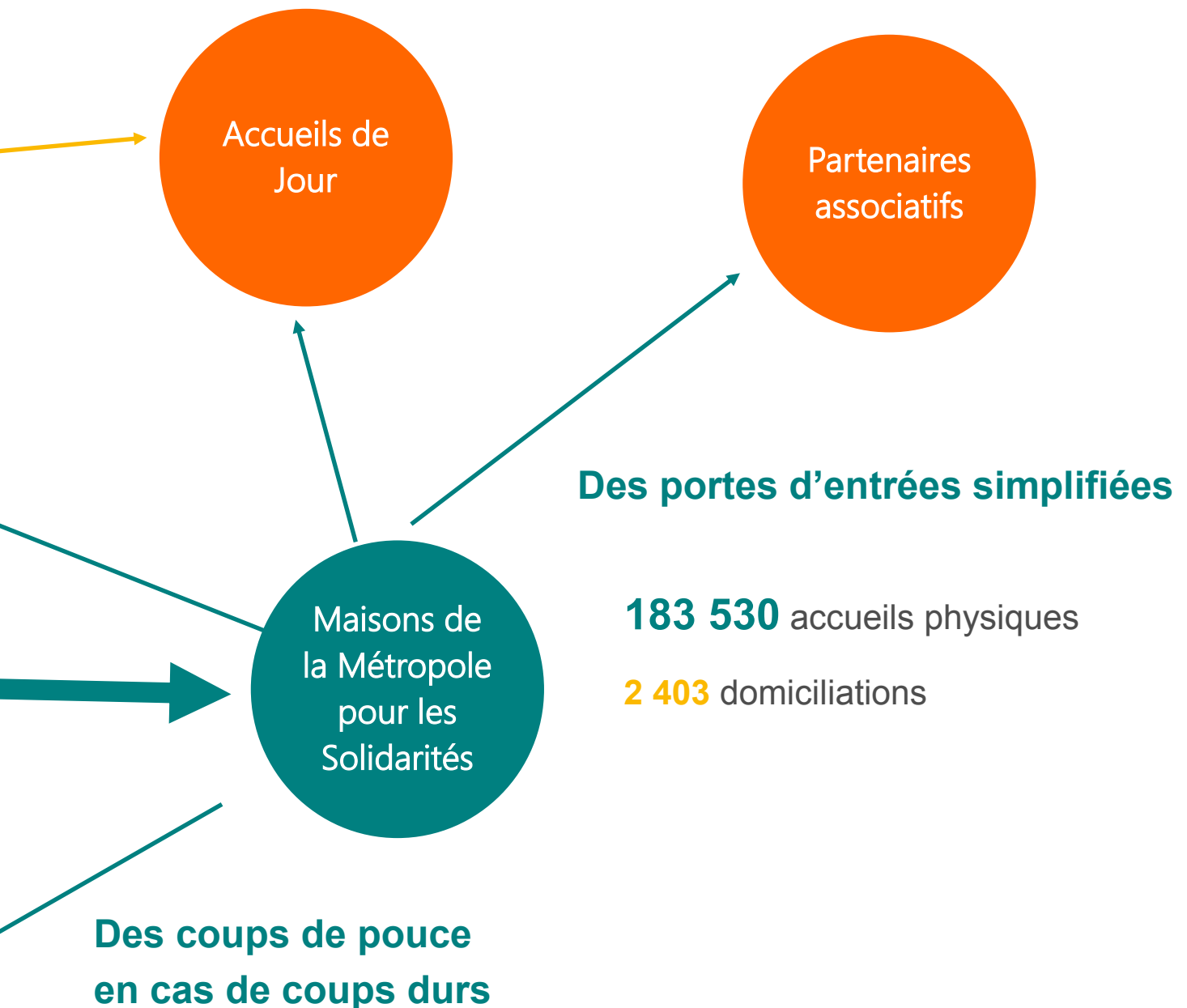
FACILITER LE PARCOURS DES LYONNAIS

Un réseau d'acteurs mobilisé



Un soutien financier conséquent

1 419 125 € de subventions



122 ménages évacués suite à un sinistre (dont 47 accompagnés dans la durée)

LES MAISONS DE LA MÉTROPOLE

Une porte d'entrée commune avec la Métropole
depuis février 2018

Des objectifs communs

Simplifier le parcours des usagers afin qu'ils ne soient pas amenés à répéter leur histoire de vie dans différents endroits.

Proposer un panel d'aides et d'accès aux droits plus important, avec un accueil, sans et sur rendez-vous.

Dans les Maisons de la Métropole pour les Solidarités, les usagers peuvent à la fois être accompagnés pour une domiciliation, l'accès au restaurant social, mais aussi une demande de RSA...

Pour parvenir à ce niveau d'accompagnement, un rapprochement des pratiques professionnelles a été mis en place par le biais de formations (au total une dizaine de jours) et d'immersions.



Sur les 3 territoires 1/2/4, 3/6, 5/9, la fermeture des antennes solidarités et l'installation dans les locaux plus vastes des MDM, permettent la mutualisation des équipes dès l'ouverture en février 2018.

Pour le territoire du 7/8, des locaux séparés CCAS / Métropole sont maintenus dans l'attente d'une solution immobilière, mais le système informatique commun et le nouvel accueil ont également été mis en place dès février.

POUR LES SOLIDARITES

Vos Maisons de la Métropole pour les Solidarités

Pour toutes vos demandes,
rendez-vous dans la MDMS
la plus proche de votre domicile.
www.grandlyon.com/mdm
www.lyon.fr

LYON 1^{er}

MDMS NEYRET
18 rue Neyret
04 28 67 14 00
M Croix Rousse

LYON 2^e

MDMS SAINTE-HELENE
9 rue Sainte-Hélène
04 28 67 17 00
M Bellecour

MDMS DELANDINE
60 rue Delandine
Uniquement sur rdv
M Sainte Blandine

LYON 3^e

MDMS CORNEILLE
149 rue Pierre Corneille
04 26 63 04 00
M Place Guichard

MDMS FLORENCE
52 rue Professeur Florence
Uniquement sur rdv
M Grange Blanche

MDMS SAINTE-ANNE
4 place Sainte-Anne
04 78 54 36 90
M Part Dieu
M Tiers Lafayette

LYON 4^e

MDMS DELEUVRE
51 rue Deleuvre
04 78 29 88 20
M Henon

LYON 5^e

MDMS CLEBERG
5 bis rue Cleberg
04 72 40 20 08
M Fourvière



MDMS SECRET
11 impasse secret
Uniquement sur rdv
M Point du jour

LYON 6^e

MDMS FOCH
52 av. Maréchal Foch
04 72 69 56 30
M Foch ou Masséna

LYON 7^e

MDMS FELIX BRUN
45 rue Felix Brun
04 28 67 16 00
M Jean Jaurès

MDMS MADELEINE
36 rue de La Madeleine
04 78 77 25 00
M Saxe Gambetta

MDMS BANCEL
40 rue Bancel
04 28 67 18 00
M Centre Berthelot

LYON 8^e

MDMS LATARJET
1 place Latarjet
04 72 78 80 60
M Mermoz Pinel

MDMS JEAN XXIII
60 bd Jean XXIII
04 78 78 84 40
M Bachut - Mairie du 8^e

MDMS BACHUT
15 bis avenue Jean Mermoz
04 28 67 18 20
M Mermoz Pinel

LYON 9^e

MDMS BOURGOGNE
15 - 17 rue de Bourgogne
04 26 83 96 00
M Valmy

MDMS DUCHÈRE
8 place Abbé Pierre
04 78 35 35 91
M Duchère Martinière

HORAIRES

Lundi (mercredi) (jeudi)
9h30 - 12h et 13h30 - 17h

Mardi
13h - 17h

Vendredi
9h30 - 12h et 13h30 - 16h30

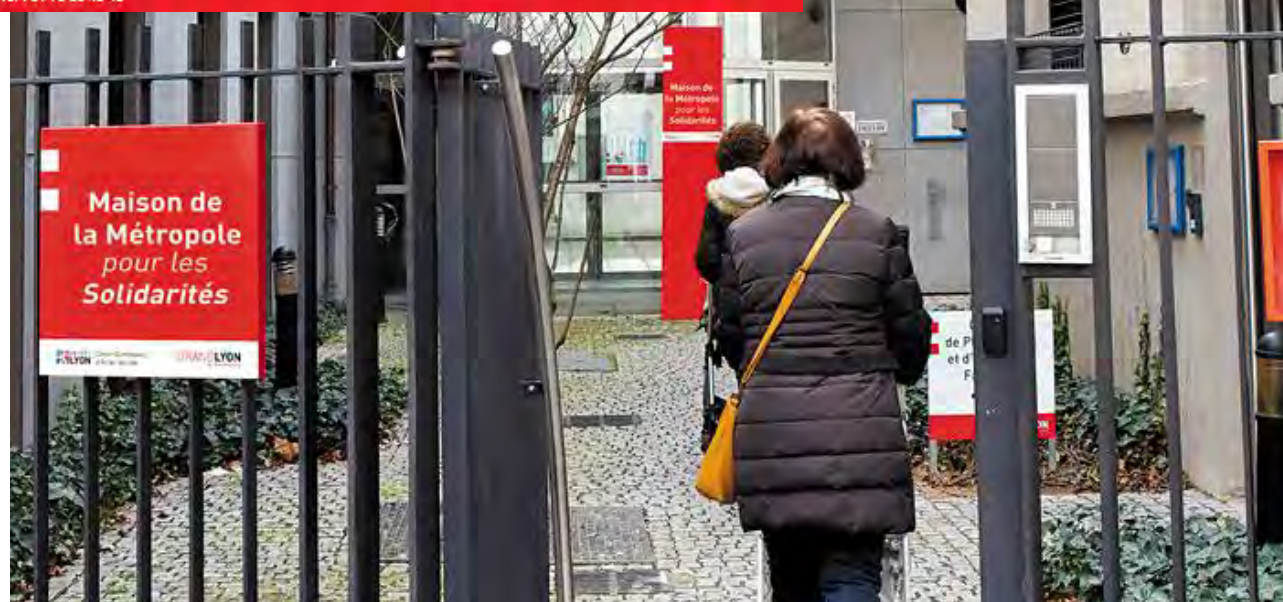
Conception : J. Antoinette - Métropole de Lyon - février 2018 - Copyright : Laurence Durieux, Métropole de Lyon

Des points d'accès
dans tous les
arrondissements

Métropole de Lyon
20, rue du Lac CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 3
Tél : 04 78 63 40 40

LYON Centre Communal
d'Action Sociale

GRANDLYON
la métropole



L'accueil

1er accueil
sans rendez-
vous pour les
publics non-
connus

Horaires
d'ouverture au
public unifiés

Un référent
pour le suivi
social



L'accueil directionnel

Il constitue un enjeu primordial car il représente la première étape de la relation entre l'utilisateur et la MDMS. La fonction de chargé.e d'accueil est centrale. Ce professionnel assure alternativement l'accueil physique et téléphonique ; Il est l'interface entre le public et le reste de l'équipe.

L'accueil inconditionnel sans rendez-vous

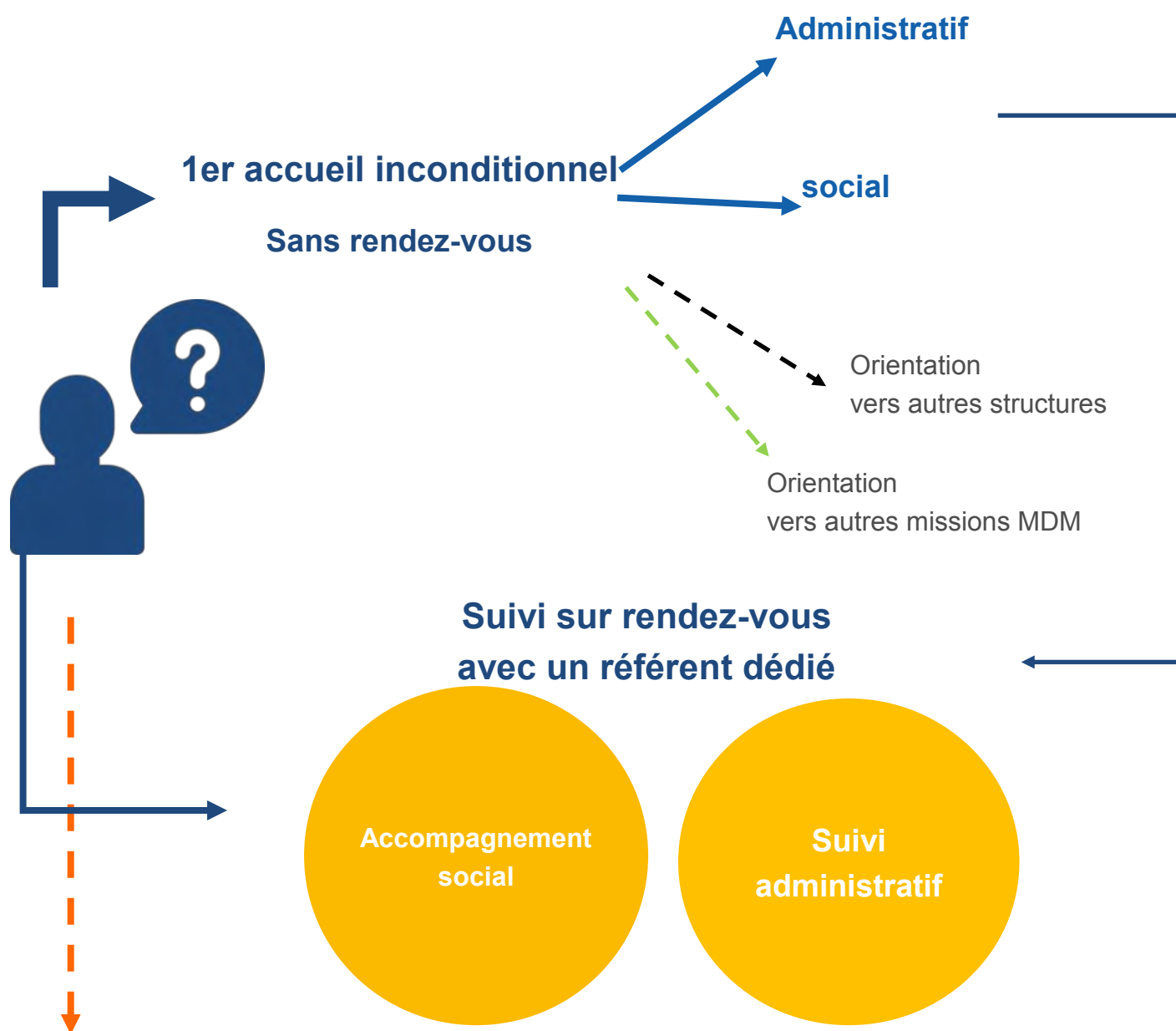
Pour les publics non-connus, un premier accueil (administratif ou social) sans rendez-vous est prévu.

L'intervention des personnels consiste à aider les ménages à clarifier leur besoin, cerner la source de leurs problèmes et mettre en œuvre des solutions qui leur conviennent pour faire valoir leurs droits et résoudre leurs difficultés.

De mars à décembre 2018 :

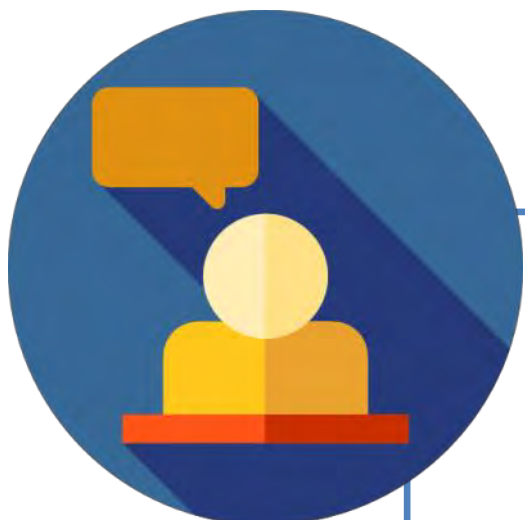
183 530 ACCUEILS PHYSIQUES

145 445 ACCUEILS TÉLÉPHONIQUES



Permanence d'astreintes enfance, adultes vulnérables, violences conjugales

L'accueil inconditionnel

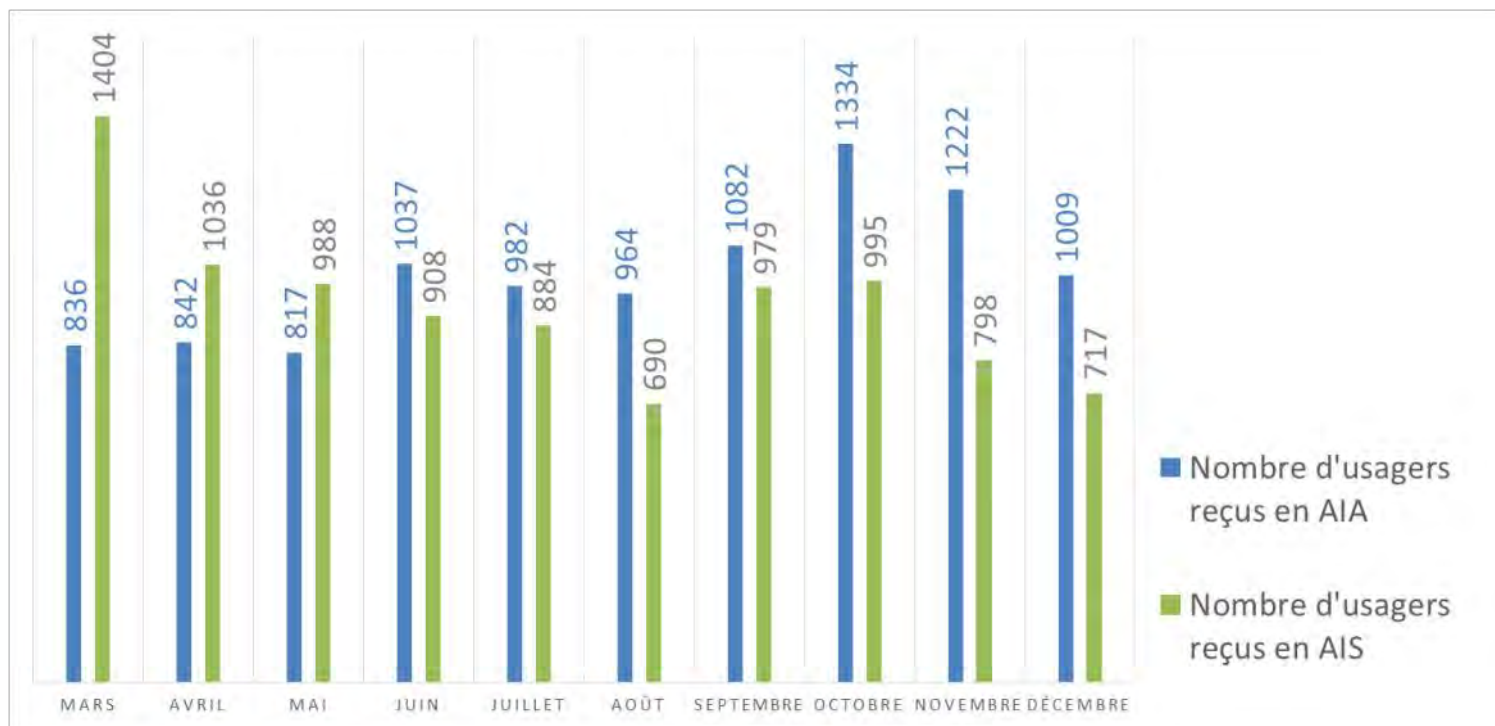


Administratif ou social

2000 usagers / mois en moyenne

88 % des accueils en AIA
concernent **l'ACCÈS AUX DROITS**

Nombre d'usagers reçus par mois en accueil inconditionnel dans les MDMS

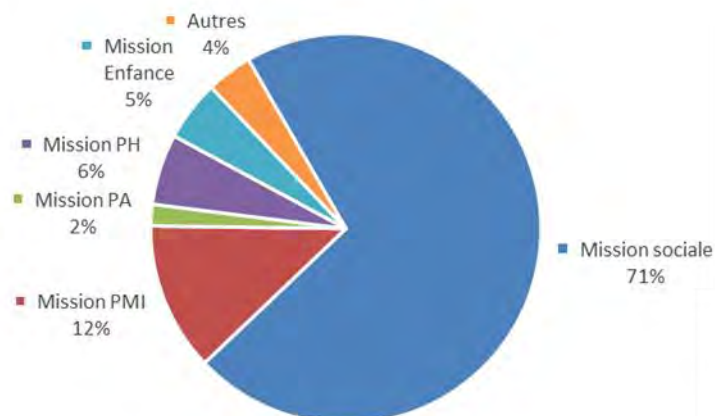


AIA = Accueil Inconditionnel Administratif

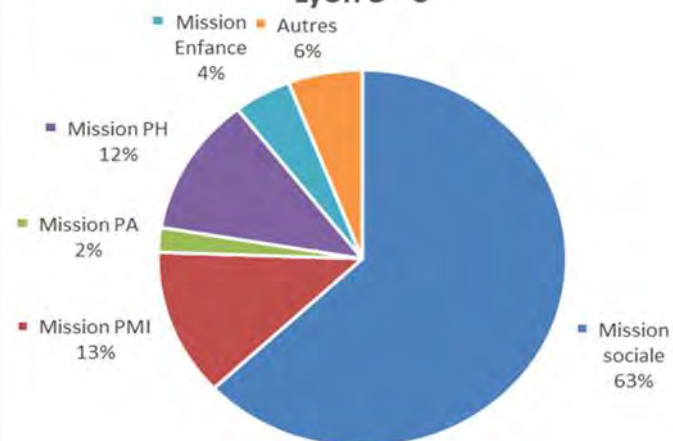
AIS = Accueil Inconditionnel Social

Répartition des orientations

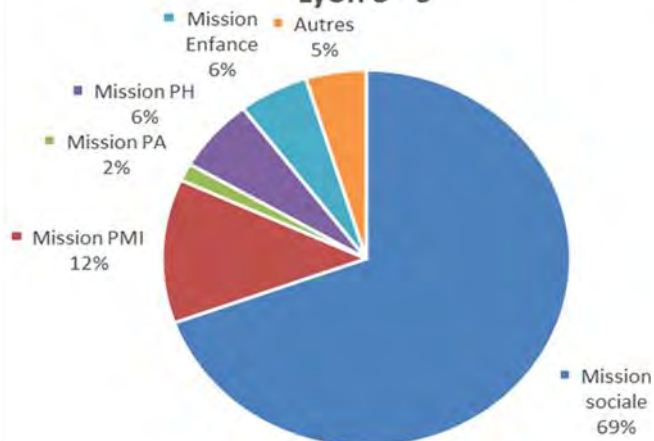
Lyon 1-2-4



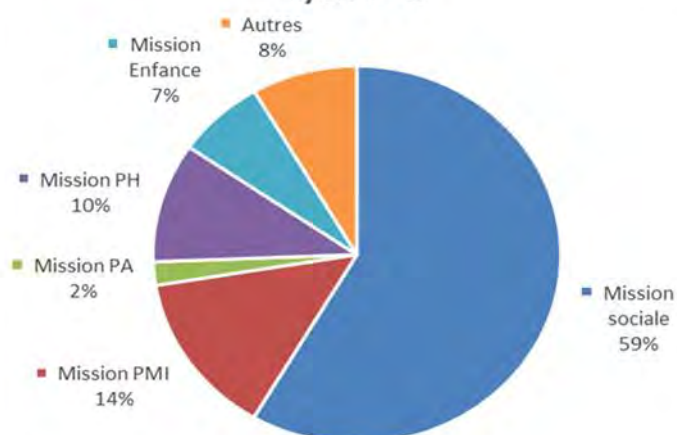
Lyon 3 - 6



Lyon 5 - 9



Lyon 7 - 8



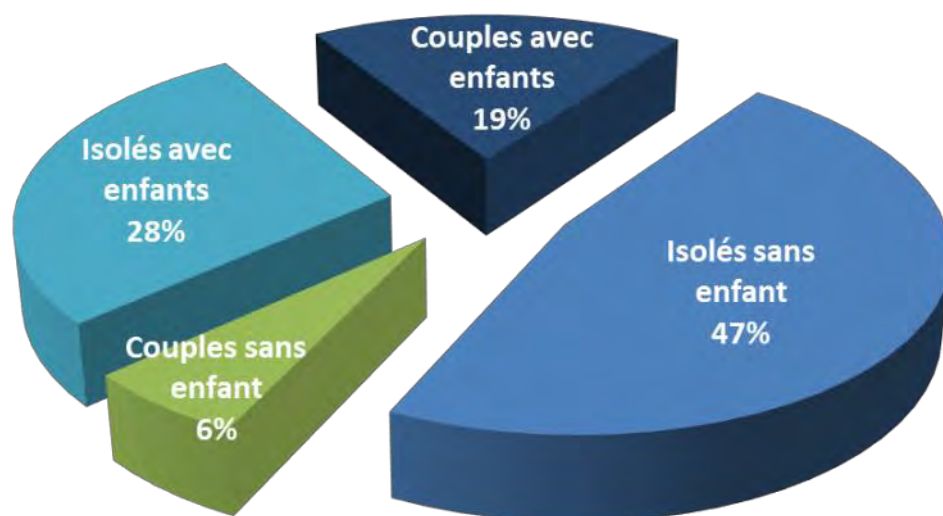
L'accompagnement social

Les Maisons de la Métropole pour les Solidarités sont désormais la porte d'entrée unique pour toutes les demandes d'accompagnement et de prestations sociales.

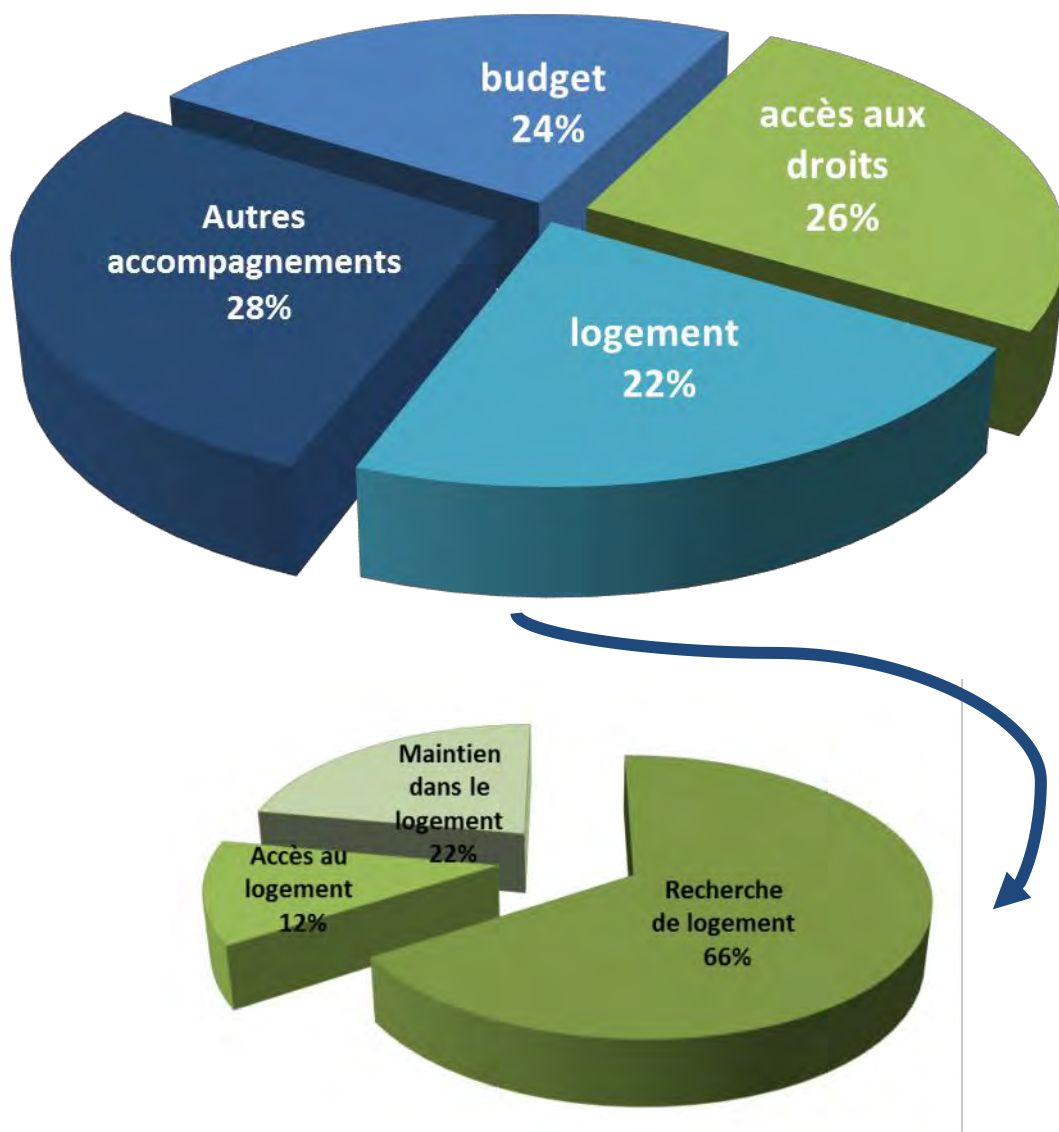
Après un premier accueil sans rendez-vous, les usagers sont suivis par un référent social unique. Il s'agit exclusivement de travailleurs sociaux (CESF, assistants sociaux, éducateurs spécialisés). Ils peuvent les accompagner dans leur projet d'insertion professionnelle, pour la gestion de leur budget, une demande de RSA, etc.

De 55% à 64%
de nouveaux
ménages selon
les territoires

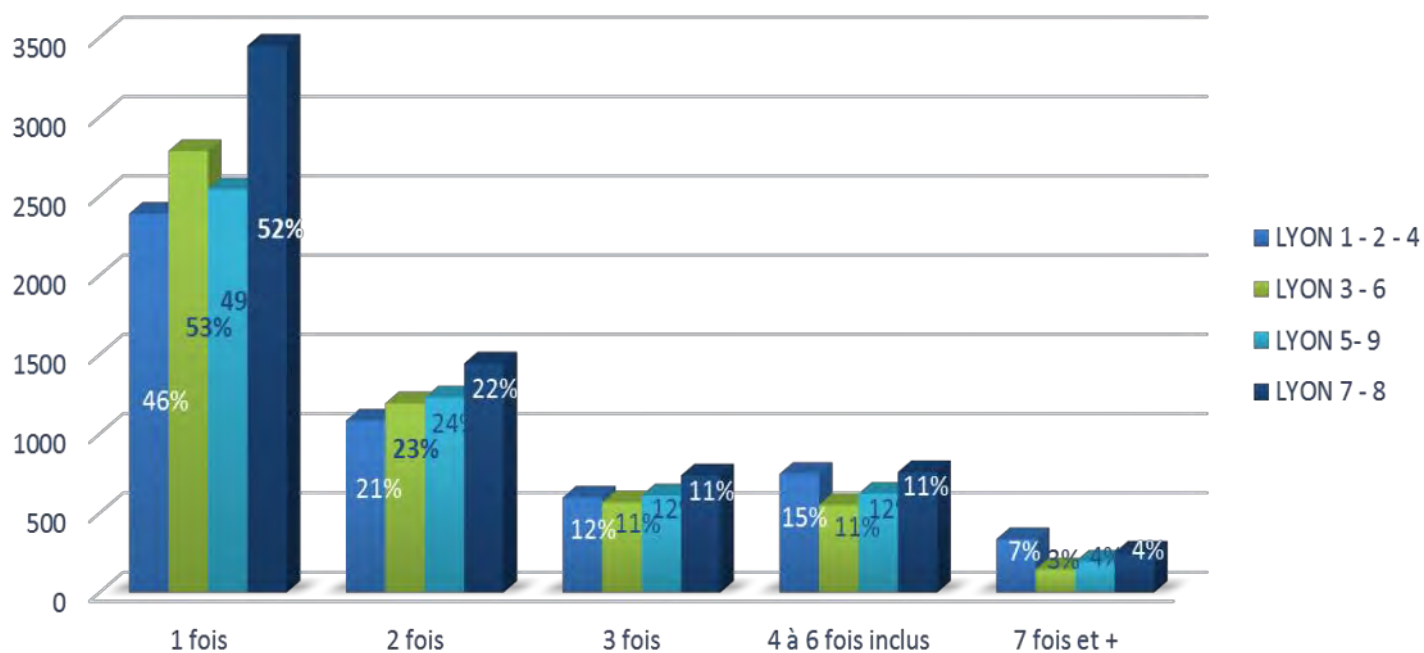
Les publics accompagnés



Les thématiques d'accompagnement



Nombre de rendez-vous par ménage selon les territoires



Le soutien financier

Les aides facultatives

885 769 € d'aides accordées

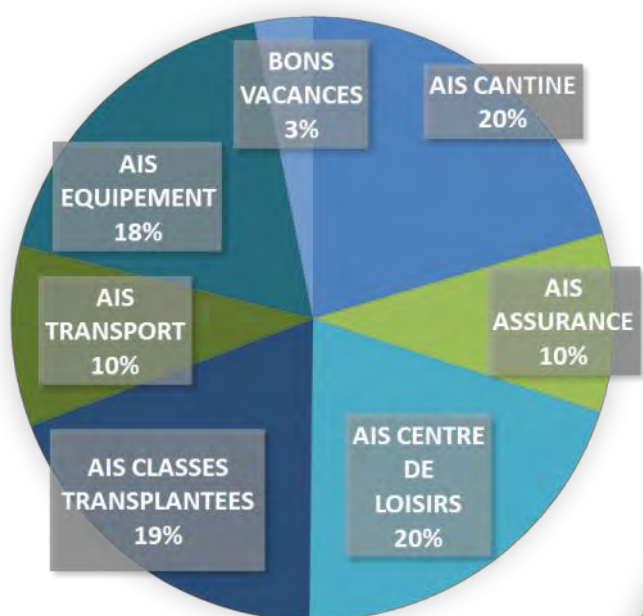
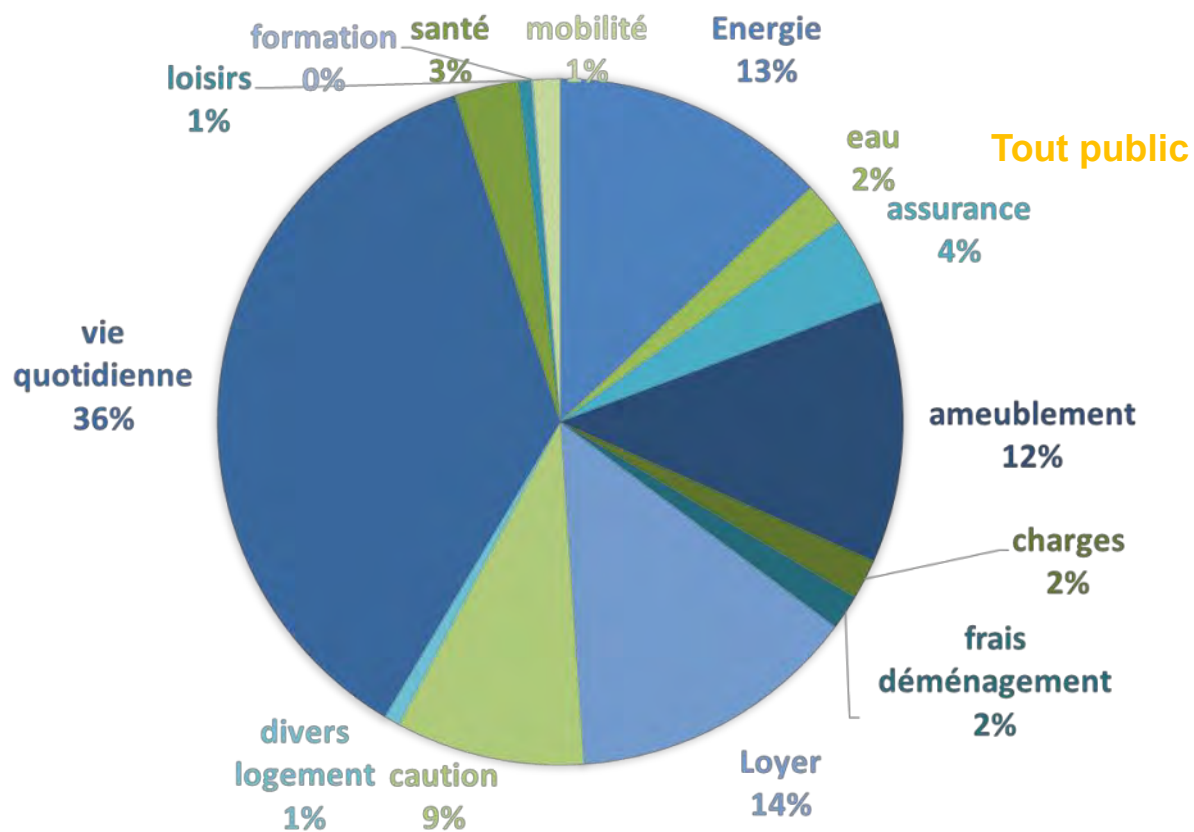
Outils d'accompagnement social, les aides facultatives du CCAS ont un caractère subsidiaire et peuvent intervenir en complémentarité avec d'autres dispositifs de droit commun. Elles peuvent prendre la forme de secours financier ou de chèque d'accompagnement personnalisé.

Chaque instruction d'aide facultative fait l'objet d'un entretien personnalisé qui permet d'évaluer la situation, de poser un diagnostic et d'élaborer un plan d'action. Le service est garant de l'équité de traitement des situations.

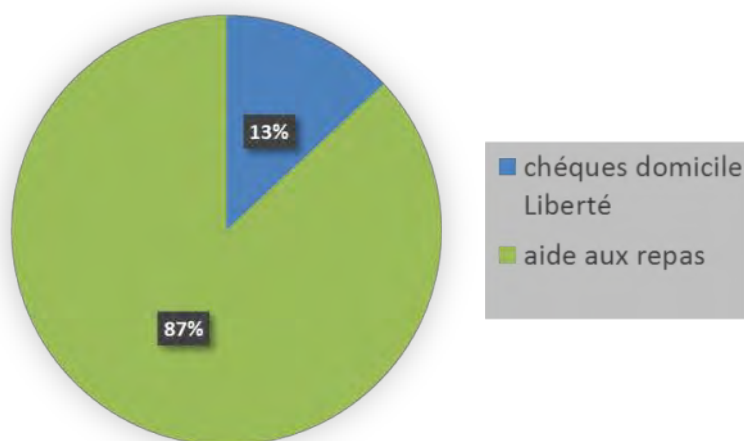
Répartition des aides facultatives en 2018

Types d'aides	Destination des aides	Montant global
Aides « tout public »	Logement 60,7%	453 258 € (51,2%)
	Vie quotidienne 35,5%	
	Santé 2,5%	
	Loisirs 0,7 %	
	Formation 0,2 %	
	Mobilité 0,4%	
Aides spécifiques enfants	Aide à l'intégration scolaire 168 101 €	181 654 € (20,5%)
	Aide aux vacances 13 553€	
Aides spécifiques Personnes âgées / Personnes handicapées (PA/PH)	Aide aux repas 218 045 €	250 857€ (28,3%)
	Chèque Domicile Liberté 32 812 €	

La répartition des aides en % du montant des demandes payées



PA / PH



Les orientations en épicerie sociale

2 sites gérés par l'Entraide Protestante:

- le Panier des Gones (5^{ème})
- Le Panier de l'Entraide (3^{ème})

Un comité de pilotage composé de 5 partenaires: CCAS, l'Entraide Protestante, la Fondation AJD, l'Armée du Salut, le CROUS.

Les ménages accueillis dans les épicerie sociale ont accès sur une période limitée à un choix varié de denrées alimentaires et d'hygiène à un coût inférieur à environ 50% du prix du marché.

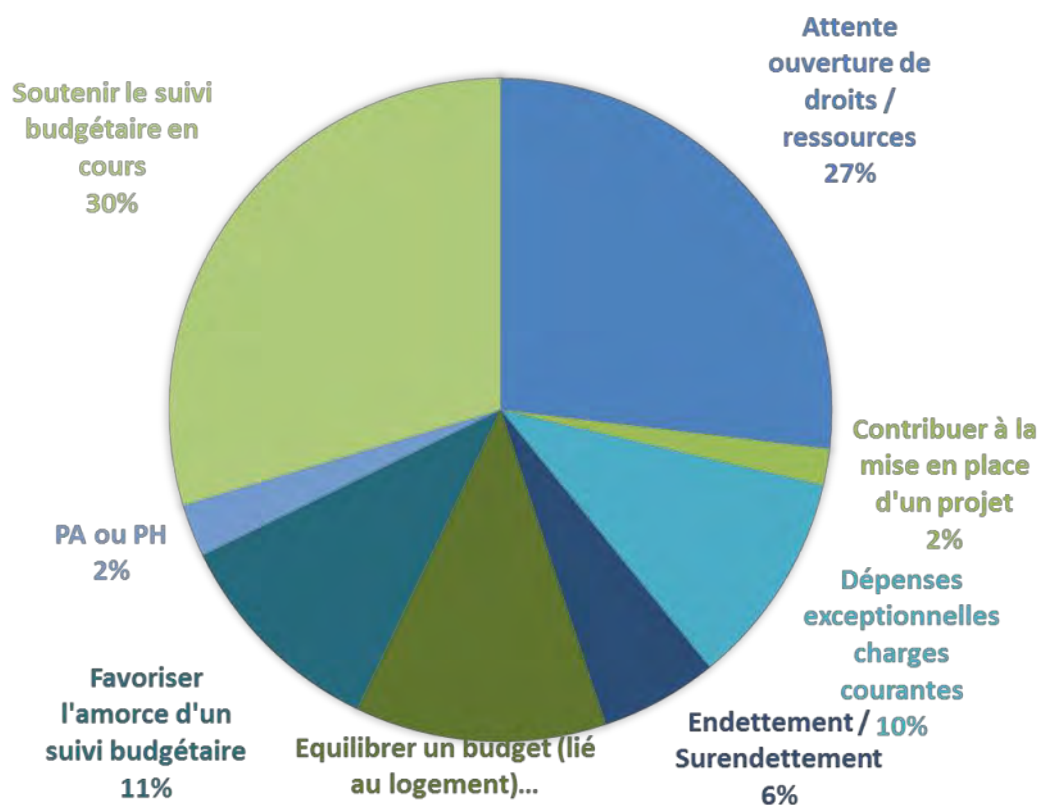
Les économies réalisées sont destinées au règlement d'une dette ou d'une facture courante ou exceptionnelle.

Le CCAS met à disposition de ces structures 2 salarié.e.s à temps plein.

L'Entraide Protestante mobilise 4 salarié.e.s à temps partiel et 16 bénévoles

506 orientations

Les objectifs de cet accompagnement



Le Fonds d'Aide aux Jeunes, un dispositif conjoint Métropole / CCAS

666 bénéficiaires

42 809 €

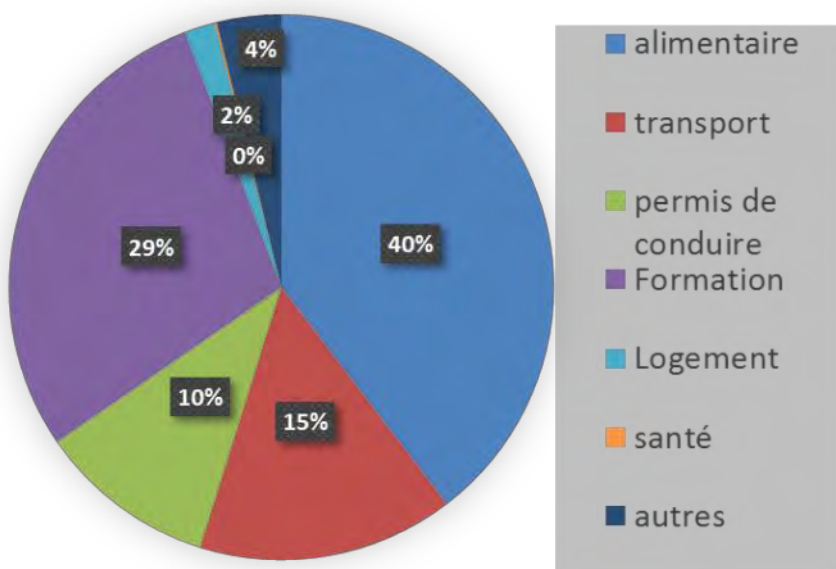
Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est un dispositif qui permet d'aider financièrement des jeunes en difficulté de 18 à 25 ans. Il a pour objectif de

- favoriser une démarche d'insertion sociale et professionnelle
- contribuer à responsabiliser les jeunes
- harmoniser et mettre en cohérence les différentes actions d'insertion.

Il s'agit d'un dispositif métropolitain décliné en fonds locaux. Pour le territoire de Lyon, le FAJ est abondé à parts égales par la Ville de Lyon et la Métropole. C'est le CCAS qui en assure la gestion.

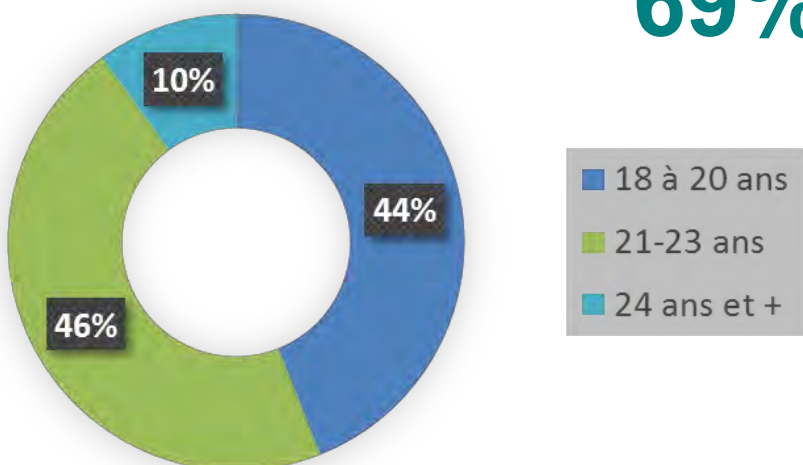
Nature des aides

(en % du montant de dépenses)



♀ **37,5 %**

Profil des usagers



69% n'ont pas le bac
sont sans activité

26 % sont en CHRS
18% sont sans abri

La domiciliation

La domiciliation ou « élection de domicile » permet à toute personne sans domicile stable de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et ainsi faire valoir certains droits et prestations. L'expression « sans domicile stable » désigne toute personne sans domicile fixe (SDF) vivant dans la rue ou hébergée chez des proches ou en établissement.

Toute demande d'élection de domicile ou de renouvellement nécessite un entretien avec l'intéressé, au cours duquel il reçoit une information sur ses droits et obligations à respecter dans ce cadre.



Au 31/12/2018,
le CCAS a comptabilisé

2 403 domiciliations

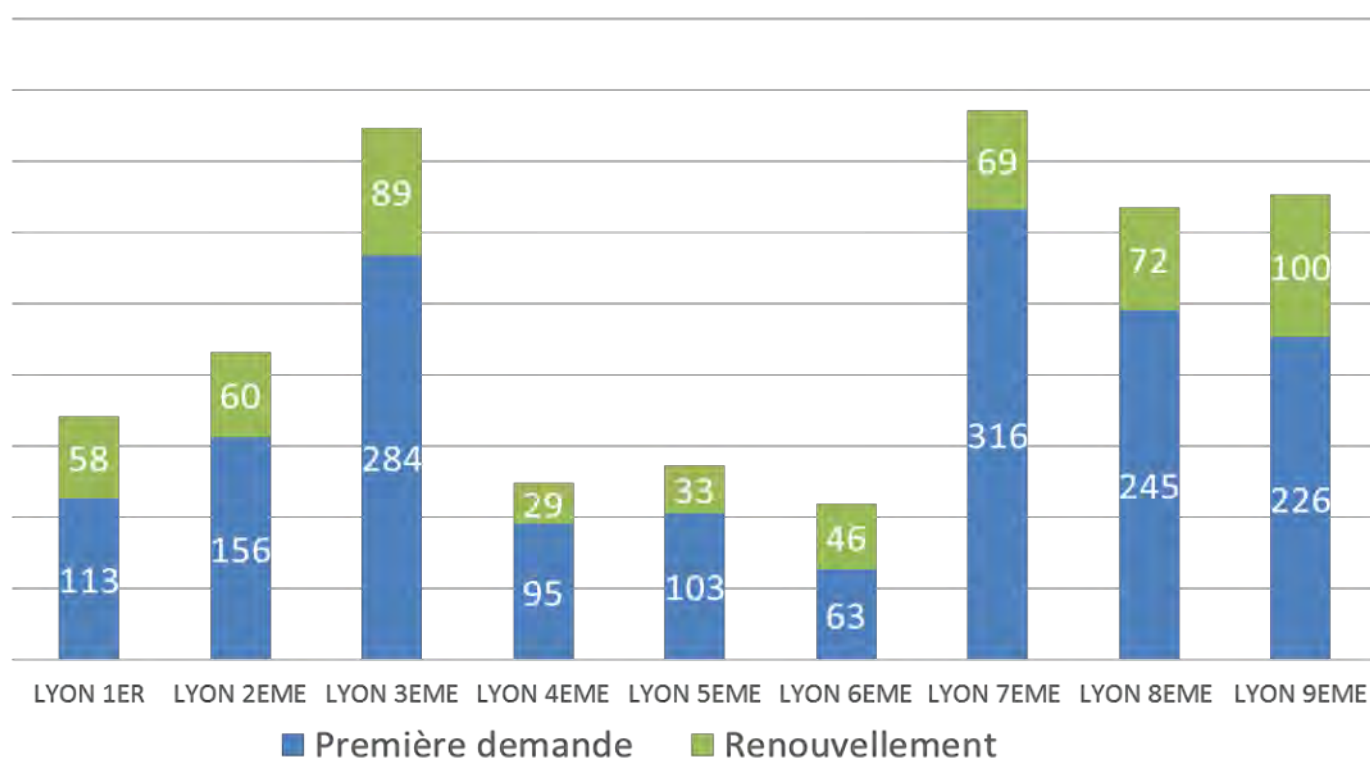
(1908 en 2017)

Soit une **hausse de 26%**

76% de 1ères demandes

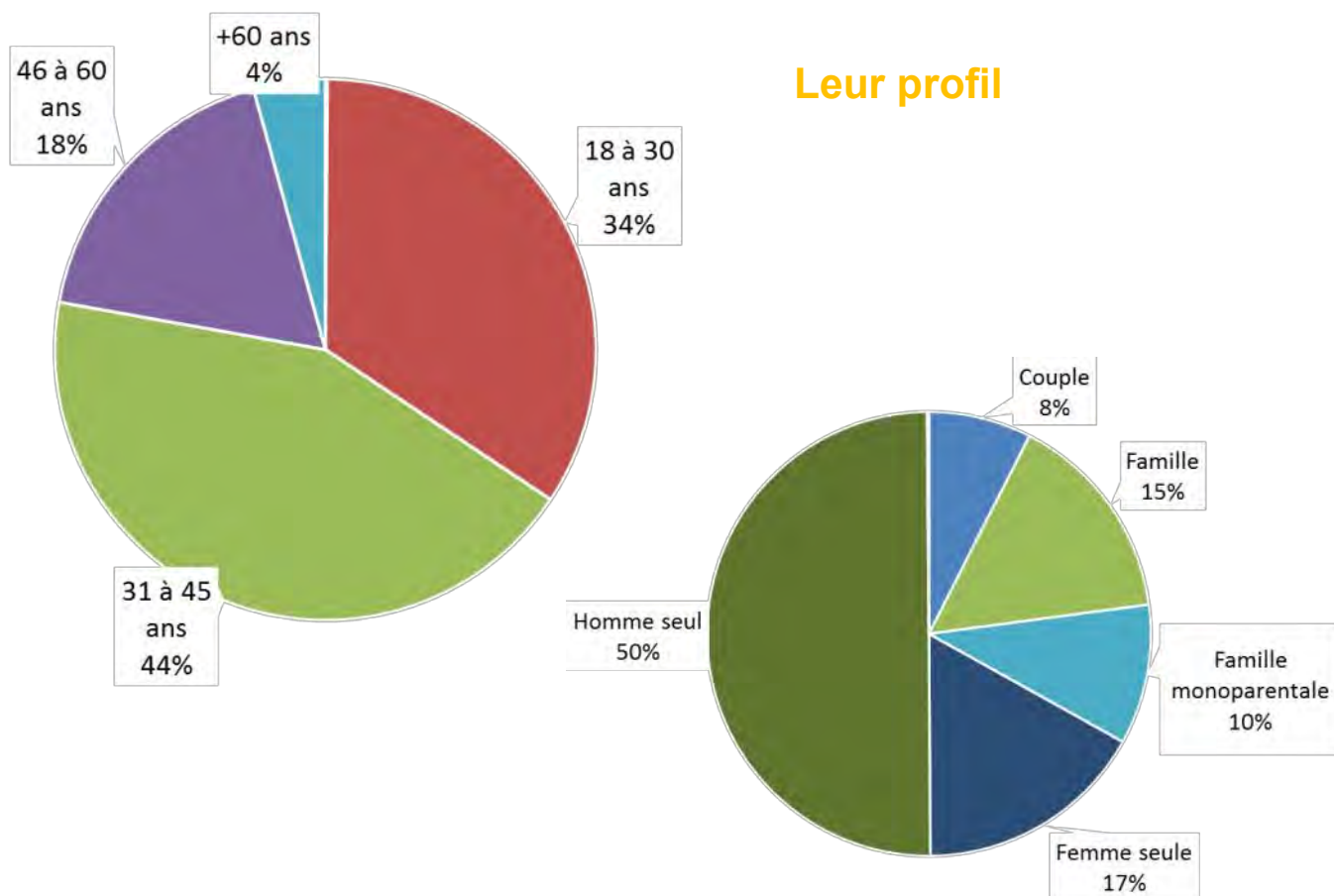
Délais d'obtention de 1 à 4 semaines
dans 90% des cas.

Domiciliations 2018 par arrondissement



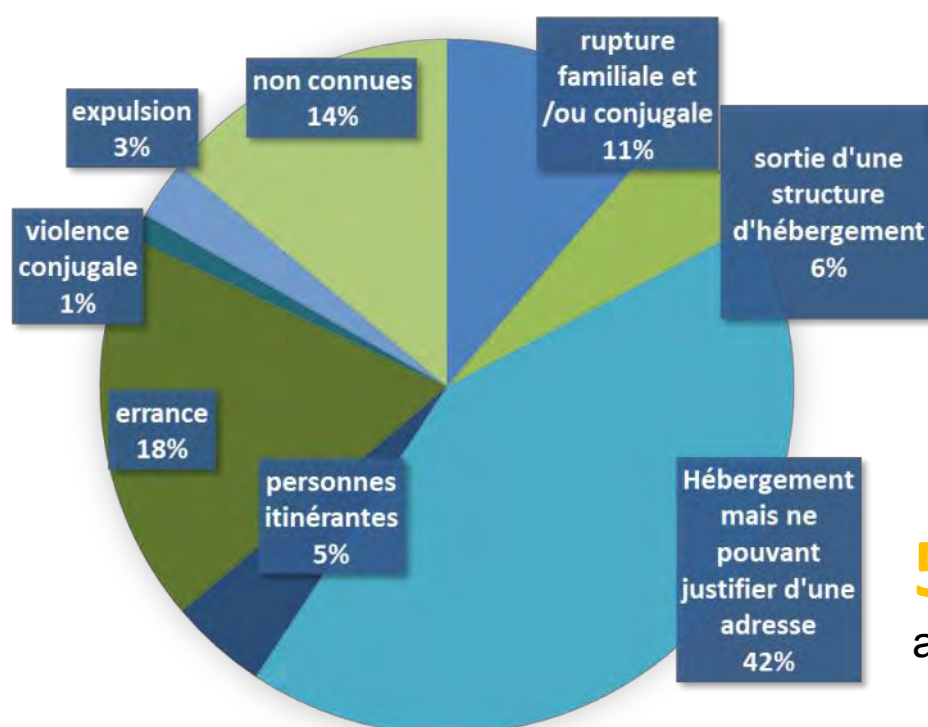
Les domiciliés

Leur profil



Les raisons de leur domiciliation

Pour les nouvelles demandes

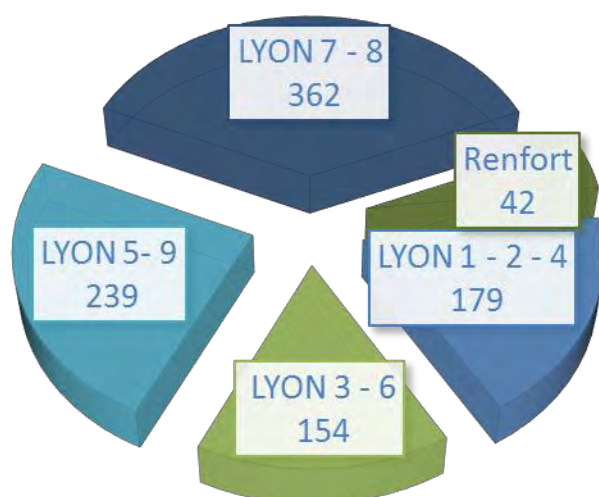


500 bénéficient d'un accompagnement social

Les informations préoccupantes

La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité et son éducation. Elle comprend des actions de prévention en direction de l'enfant et de ses parents, l'organisation du repérage des situations de danger ou de risque pour l'Enfant et les décisions administratives et judiciaires prises pour sa protection.

Cette mission étant portée par la Métropole au sein des MDM, l'ensemble des travailleurs sociaux du CCAS s'est formé en 2018 pour pouvoir évaluer les situations de « mineurs à partir d'une information préoccupante » et conduire les évaluations dont ils ont la charge.

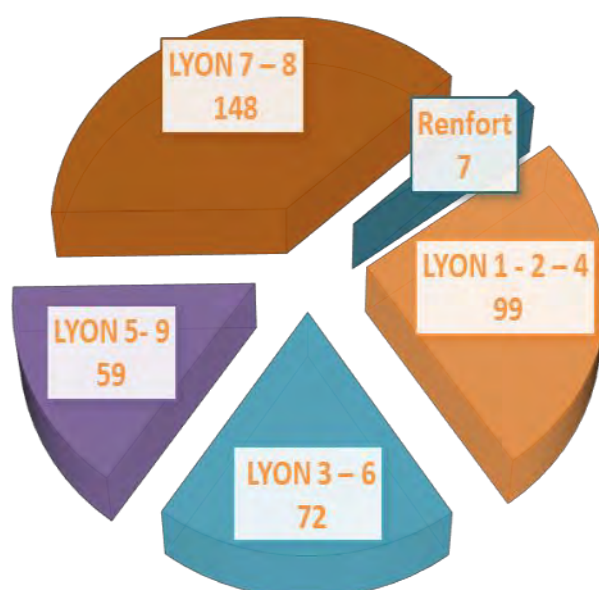


976

Protection enfance

378

Adultes vulnérables



Une personne adulte est considérée comme vulnérable si elle n'est pas en mesure de se protéger, en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique ou d'un état de grossesse.

UN COUP DE POUCE EN CAS DE COUP DUR

La médiation familiale

Le CCAS a pris en charge
126 médiations
soit 479 entretiens
pour un montant de **11 476 €**



Le CCAS est signataire d'un protocole visant au développement de la médiation familiale en partenariat avec la CAF, l'Etat et 56 autres communes.

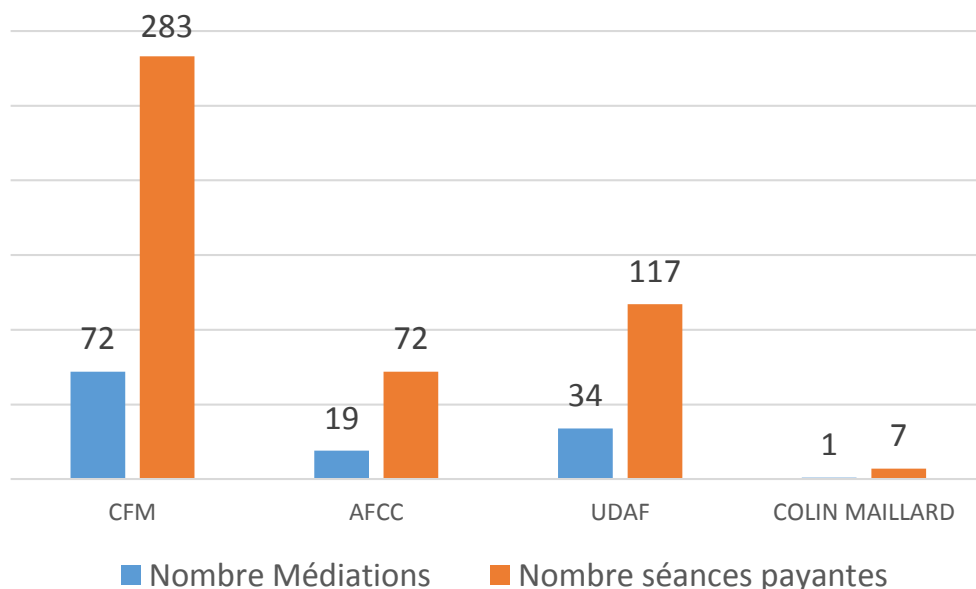
La médiation familiale est un processus qui vise à préserver le lien familial lorsqu'il est fragilisé par un événement ou une situation tels que le divorce, la séparation, la recomposition familiale...

Espace d'écoute et d'échanges, elle a pour objectif de permettre aux membres de la famille avec l'aide d'un tiers neutre (le médiateur familial), de trouver eux-mêmes les modalités d'organisation de leurs vies et de celles de leurs enfants en dépassant les conflits.

Répartition du nombre de médiations et d'entretiens

Quatre opérateurs prennent en charge les médiations :

Le Centre de la Famille et de la Médiation (CFM), l'Association Française des centres de Consultations Conjugales (AFCC), l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) et Colin Maillard.



L'aide aux victimes d'un sinistre

Suite à un arrêté d'évacuation des logements, parfois suivi d'un arrêté de péril, la Direction Sécurité Prévention de la Ville de Lyon signale les ménages concernés au CCAS.

Le CCAS contacte les sinistrés afin de :

- **vérifier s'ils ont une solution personnelle d'hébergement** (familiale, amicale ou assistance de l'assurance habitation)
- **leur apporter une aide pécuniaire en urgence si nécessaire**, lorsque la situation sociale est préoccupante
- **leur apporter un soutien social et moral**, par des conseils et l'accompagnement dans les démarches liées au sinistre
- **les orienter auprès de structures répondant à leurs nouvelles difficultés** générées par la situation d'urgence et/ou de stress.

En cas d'absence de solution d'hébergement, ces ménages se voient proposer une mise à l'abri sous forme d'un hébergement en résidence hôtelière ou dans un logement temporaire géré par le CCAS .

Interventions avec la Direction Sécurité et Prévention sur **29 sites**.

28 arrêtés d'évacuation ont été édictés par la Direction Sécurité et Prévention (suite à des incendies, des effondrement, dégât des eaux..).

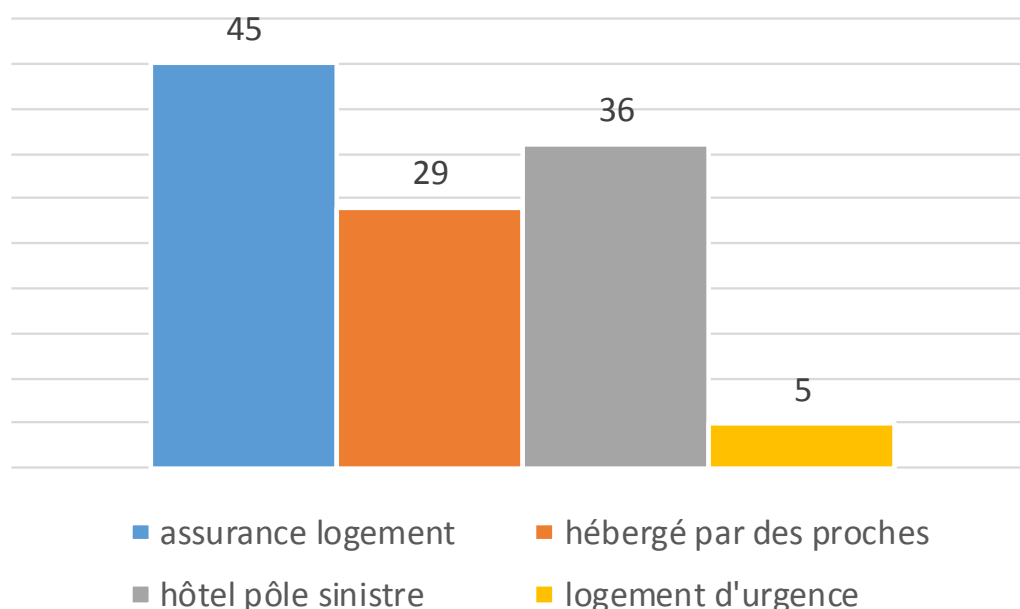
Sur **19** d'entre eux, nécessité d'un accompagnement des ménages par le Pôle Sinistre.

122 ménages évacués

(185 personnes / 190 en 2016)

47 de ces ménages ont été accompagnés dans la durée

Typologie des hébergements des nouveaux ménages évacués





Rédition du livret d'aide suite à un sinistre.

Cet outil permet de poser et clarifier les démarches à faire, les rendez-vous à honorer, les numéros à retenir, les personnes à contacter.

Les solutions de relogement ou de réintégration

Cette année, un certain nombre de ménages ont effectués seuls leurs recherches, par le biais de sites de location de logements meublés. Le CCAS les accompagne pour faire valoir leurs droits auprès des assurances. Les uns peuvent avancer les frais, d'autres doivent demander la prise en charge directe aux assurances.

Les ménages sont hébergés, pour la majorité en résidence hôtelière.

Les 7 logements disponibles au CCAS pour héberger les ménages évacués suite à un sinistre ont pu bénéficier à 3 ménages durant l'année 2018.

86 ménages ont pu réintégrer leur logement d'origine,
4 sont en attente de réintégration,
30 relogements ont été possibles dans le parc social et privé.

Quelques autres missions du pôle sinistres

Transmission de signalements, suite aux **interventions des pompiers pour des situations d'incurie, de problèmes d'hygiène, de troubles divers**, aux services de droit commun : MDMS et intervention le cas échéant avec la Direction de l'Ecologie Urbaine.

Développement des liens et du partenariat avec la DSP au vu de situations de plus en plus complexes : logements à réintégrer sans fluide, avec un diagnostic amiante en attente, etc.

RÉPONDRE AUX BESOINS

L'AIDE ALIMENTAIRE



La prestation offerte au restaurant social se présente sous la forme de repas chauds servis à table de 11h30 à 15h du lundi au vendredi, toute l'année (à l'exception d'une semaine de fermeture durant les congés de fin d'année).

Cette aide est gratuite et s'adresse à des personnes sans domicile fixe, sans ressources ou bénéficiaires des minima sociaux, domiciliées sur Lyon.

A noter que les week-ends, les jours fériés, également durant la semaine de fermeture, les usagers peuvent se rendre, notamment, au restaurant self de l'Armée du Salut (convention avec le CCAS de la Ville de Lyon).

Les prescripteurs actuels :

- ⇒ Les Maisons de la Métropole pour les Solidarités
- ⇒ L'Orée-AJD pour les 18 – 25 ans
- ⇒ Le point accueil

En 2018, les mineurs non accompagnés (MNA) ont été reçus au restaurant social avec l'accompagnement des bénévoles du Secours Catholique (accueil Sésame) puis par le Secours Populaire (signature d'une Convention).

9 788 repas ont été servis en 2018 à des MNA.

DE 1^{ÈRE} NÉCESSITÉ

184 905 € de subventions
pour les associations intervenant
dans le domaine de l'aide alimentaire

Opération été

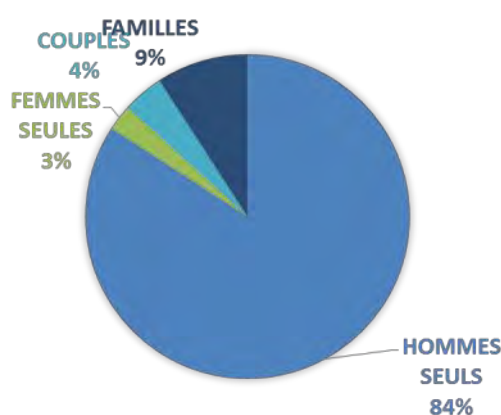
(voir page suivante)

343 familles

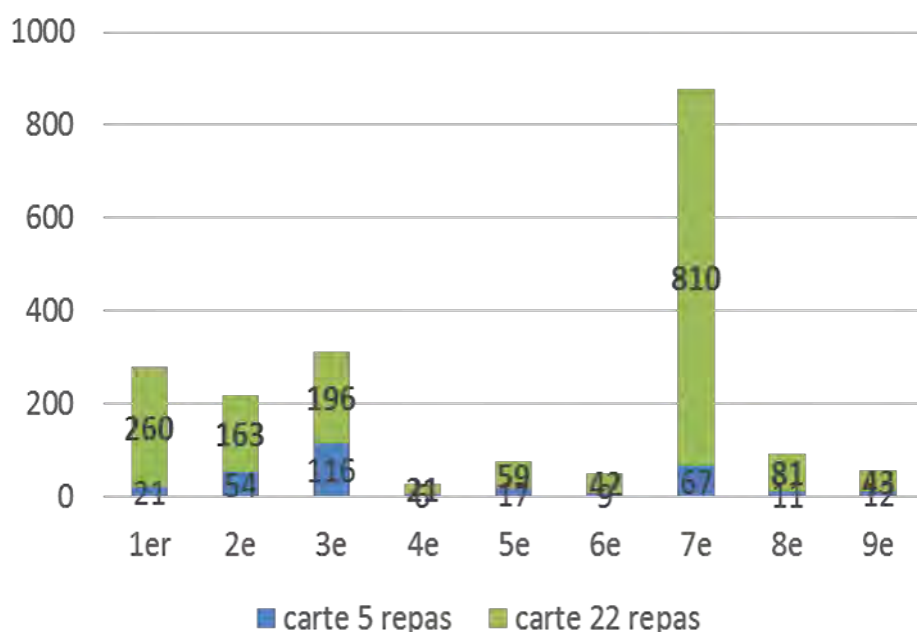
422 enfants

Participation et co-animation du groupe
des **acteurs intervenants dans la rue**
(maraudes et distribution alimentaires)

Les usagers du restaurant social



Nombre de cartes repas remises par arrondissement



Zoom sur l'opération été



L'Opération été bébé s'est déroulée pour la 14^{ème} année consécutive, du 20 juin au 15 septembre 2018. Dans les locaux de la SAHLMAS, rue Boileau. Les distributions se sont déroulées tous les mardis et vendredi de 9h à 12h30.

Cette opération, à l'origine créée par l'association Médecins du Monde, s'inscrit dans les actions de la Coordination alimentaire de Lyon, coordonnée par le CCAS de la Ville de Lyon. Celle-ci tend à pallier la fermeture estivale des différentes structures proposant le reste de l'année une distribution de denrées alimentaires. L'objectif est de distribuer des produits pour les nourrissons et les enfants de moins de trois ans.

L'Opération propose aux familles les plus démunies des consultations médicales et une distribution de produits de puériculture, d'hygiène et d'alimentation. Les consultations médicales sont réalisées par des professionnels médicaux de la Protection maternelle infantile (PMI) de la Métropole et par des bénévoles de Médecins du Monde.

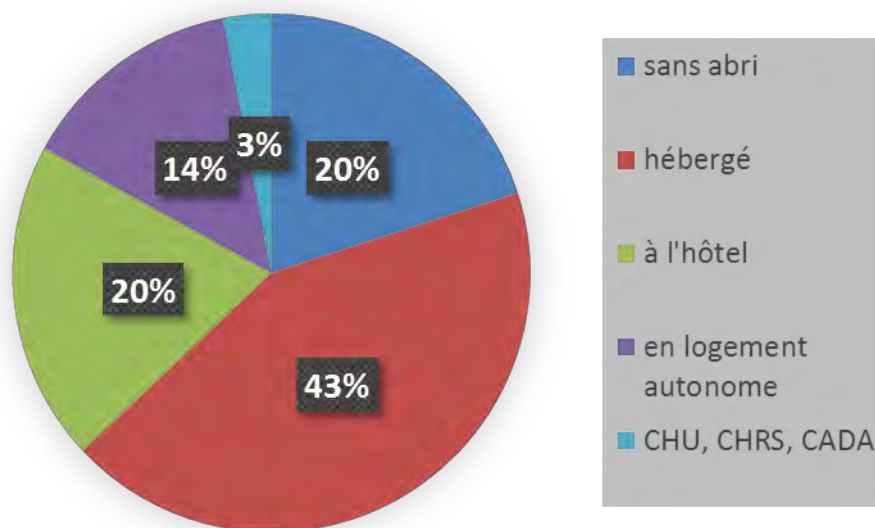
Cette action a associé de nombreux acteurs institutionnels et associatifs :

La Banque Alimentaire, la Croix Rouge, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Dons en Nature, Dons Solidaires, la Fondation AJD, Les Jardins du Cœur, la Métropole, Médecins du Monde, les Restaurants du Cœur, le Secours populaire et la Ville de Lyon. Des sociétés privées ont également participé financièrement ou en nature telles que la Fondation Guigoz Nestlé, Veolia et Geodis.

Pour coordonner l'action, le CCAS a financé 1 poste (travailleur social).

Les publics de l'opération été

49% des familles viennent du territoire lyonnais



87% des familles ont été orientées par les Maisons de la Métropole pour les Solidarités



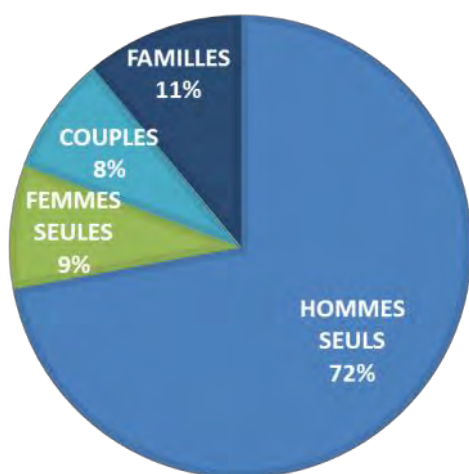
L'HYGIENE

Les bains douches Delessert offrent un accueil sans conditions préalables à tous les publics.

L'accès aux douches est gratuit et un kit hygiène (savon, shampoing) est remis à l'entrée avec un prêt de serviette et de sèche-cheveux.

38 384 douches
159/ jour

Profil des usagers des bains douches



Mamadou « *On sait bien que si tu te laves, tu vas avoir la santé, tu vas avoir des relations avec des gens, tu vas aussi oser te rapprocher des gens parce que si tu n'es pas propre, tu n'oses pas faire ça* ».

Corentin : « *Actuellement je vis dans ma voiture et du coup, c'est mon seul moyen d'être présentable et propre* ».

Fatima : « *Ça fait 8 ans que je viens une fois par semaine avec ma maman. ça lui fait une petite sortie, ça lui rappelle un petit peu le pays d'où on vient... En France, il y en a beaucoup des hammams, mais là on est seule. On est dans l'intimité quand on est seule... Pour ma maman, elle préfère ici, (...) elle a pris l'habitude.* »

Témoignages recueillis par LALCA



Et si les bains-douches étaient le centre du monde ?

C'est avec ce postulat original que le Collectif LALCA (Local à Louer Compagnie d'Architectures) a posé ses valises (ou plutôt son camion) une semaine en face des bains douches Delessert.

Dans le cadre de leur projet Hospitalité(s), cette association, qui se veut un laboratoire de recherche théorique et expérimentale, tente de cartographier la ville par le prisme de ses exclus, en étant à l'écoute de leur expertise de la ville et en s'intéressant en particulier à l'accès à l'eau.

Des tables, de chaises, du café... Un espace d'accueil et de convivialité a ainsi été mis en place pour arrêter quelques minutes les usagers des bains-douches et ouvrir la discussion.

Un écho sensible du quotidien de la diversité des publics qui utilisent les bains douches, occasionnellement ou régulièrement .

HÉBERGEMENT ET ACCUEILS DE JOUR

Participation au renforcement hivernal

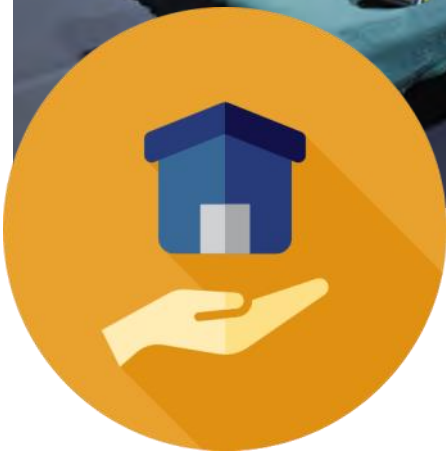


Ce dispositif hivernal est organisé suivant les recommandations de l'instruction interministérielle du 26 septembre 2013, et activé du 1er novembre au 31 mars. Un protocole grand froid peut également être déclenché en situation de froid extrême.

Le CCAS contribue activement à la mise en place de ce dispositif en participant aux rencontres préparatoires avec les acteurs concernés. Il a la charge de coordonner les différents

services de la Ville de Lyon intervenant lors de la réquisition des gymnases municipaux.

Deux gymnases réquisitionnés en 2018 du 2 février au 5 mars 2018.



La Maison de la Veille Sociale

Une volonté partenariale affichée

Cette structure centralise et met en lien la demande et l'offre d'hébergement d'urgence et d'insertion, de logement temporaire et de logement adapté.

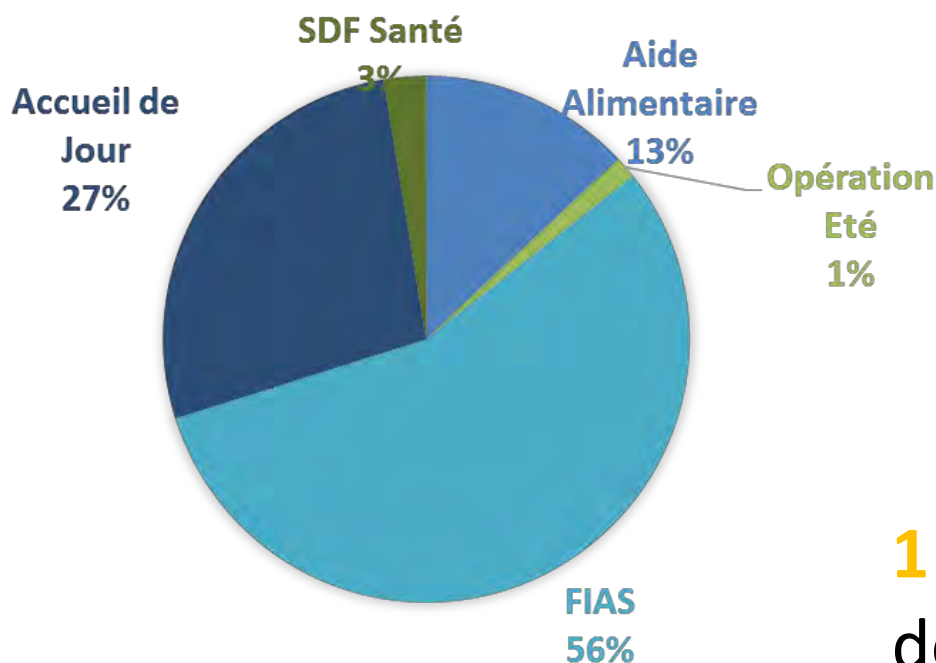
Elle porte également un dispositif d'accès au logement social pour les ménages sortant de l'hébergement ou de logement accompagné.

Le CCAS fait partie des membres du bureau et met à disposition de cette structure, un personnel administratif, un travailleur social et un temps de personne d'entretien.

Depuis novembre 2015, le CCAS est représenté à la commission « hébergement d'urgence ».

9 546 ménages
ont contacté le 115
5 215 ont bénéficié
d'une nuitée

+ de 3 600 demandes
en attentes
(7 000 personnes)



1 419 125 €
de subventions

Zoom sur le soutien financier dans le secteur de l'urgence sociale

Subventions de la Ville de Lyon instruites par le CCAS

Soutien financier des associations œuvrant auprès des publics fragiles.

386 740 € pour financer des structures « d'Accueil de jour » dont l'activité principale est l'accueil et l'orientation de personnes sans résidence stable, afin de leur fournir des services de base : collations, douches, vestiaire, lavage du linge etc.

791 480 € pour le Fonds d'intervention pour l'Action Sociale (FIAS) pour des associations dont l'objet social est d'apporter un soutien aux personnes en grande difficulté (SDF, familles, personnes seules, etc.) présentes sur le territoire lyonnais.

37 000€ pour des associations dispensant une action dans le domaine de la **santé**, auprès de personnes en situation de grande précarité

184 905 € pour les associations intervenant dans le domaine de l'**aide alimentaire** (+ 19 000 € pour l'opération été)

+ Mise à disposition de locaux, terrains, et matériels aux opérateurs associatifs chargés de l'hébergement des personnes sans domicile :

Pour une valeur locative annuelle de **845 323 €**

L'ACCÈS AUX DROITS

Participation à la cellule squats de la Ville de Lyon

chargée de réaliser régulièrement un état des lieux des squats existants sur le territoire de la ville. Ce groupe de travail réunit le CCAS, les Directions de la Sécurité et Prévention, de l'Immobilier, de l'Ecologie Urbaine, la Police Municipale, la Métropole et plus récemment la Police Nationale.

Coordination squats avec les associations ALPIL et CLASSES, Médecins du Monde et la Direction des affaires scolaires de la Ville de Lyon.

Repérage, diagnostic et suivi des situations de squats et de campements sauvages



Liens avec les partenaires

Le CCAS assure une prise de contact avec les squatters, traite et transmet systématiquement les situations aux travailleurs sociaux.

Cette action permet aussi de vérifier le cas échéant le lien avec la commune des personnes effectuant une demande de domiciliation (980 demandes des MDMS en 2018).

Elle permet également d'alerter sur les conditions de vie et de sécurité des occupants des sites squattés :

- ⇒ Lien et visites avec les services de PMI
- ⇒ Sensibilisation des familles rencontrées à l'importance de la scolarisation.
- ⇒ Lien avec le secteur médico-social de la Direction de l'Education.
- ⇒ Collaboration avec les instituteurs des Antennes Scolaires Mobiles.



La majorité des familles avec enfants occupants les sites lyonnais observés en 2018 a évolué.

Ce sont des ménages des pays de l'est et plus particulièrement d'Albanie. Les familles roms de Roumanie sont toujours présentes légèrement moins nombreuses.

Quelques sites visités étaient occupés par un public jeune (4 sites en 2018). Un lien durable s'est créé avec une trentaine de jeunes squatters plus ou moins organisés (95 rencontrés).

Aires d'accueil de séjour et de passage à Lyon 7^{ème} et 9^{ème} arrondissements.

Participation au comité de pilotage des 2 sites avec le Grand Lyon Métropole et les partenaires concernés.

Participation au Groupe Education

Ce groupe rassemble le CCAS, la Direction de l'Education de la Ville de Lyon, un représentant de l'Association de Scolarisation des Enfants Tziganes, un représentant de l'Education Nationale et à la demande un représentant du SAIO du Rhône.

Il a pour objet de croiser les informations concernant les familles avec des enfants en âge d'être scolarisés vivant dans des squats, à la rue ou dans des hébergements d'urgence. L'objectif est de favoriser la scolarisation en primaire et en secondaire et de signaler les situations préoccupantes.

ACCOMPAGNER LES SENIORS

97 622

Lyonnais de 60 ans et +



115 seniors sont partis en
Voyages ANCV

Favoriser le lien social

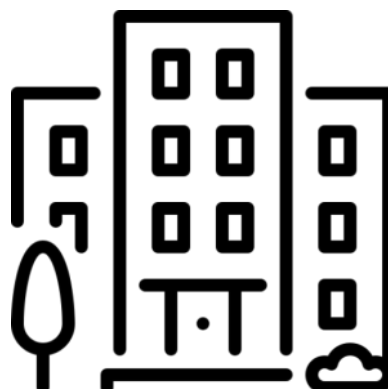


+ **56%** des lyonnais
de 80 ans et +
vivent seuls

1 539 participants aux sorties à la journée sur Lyon et
ses environs

Veille canicule

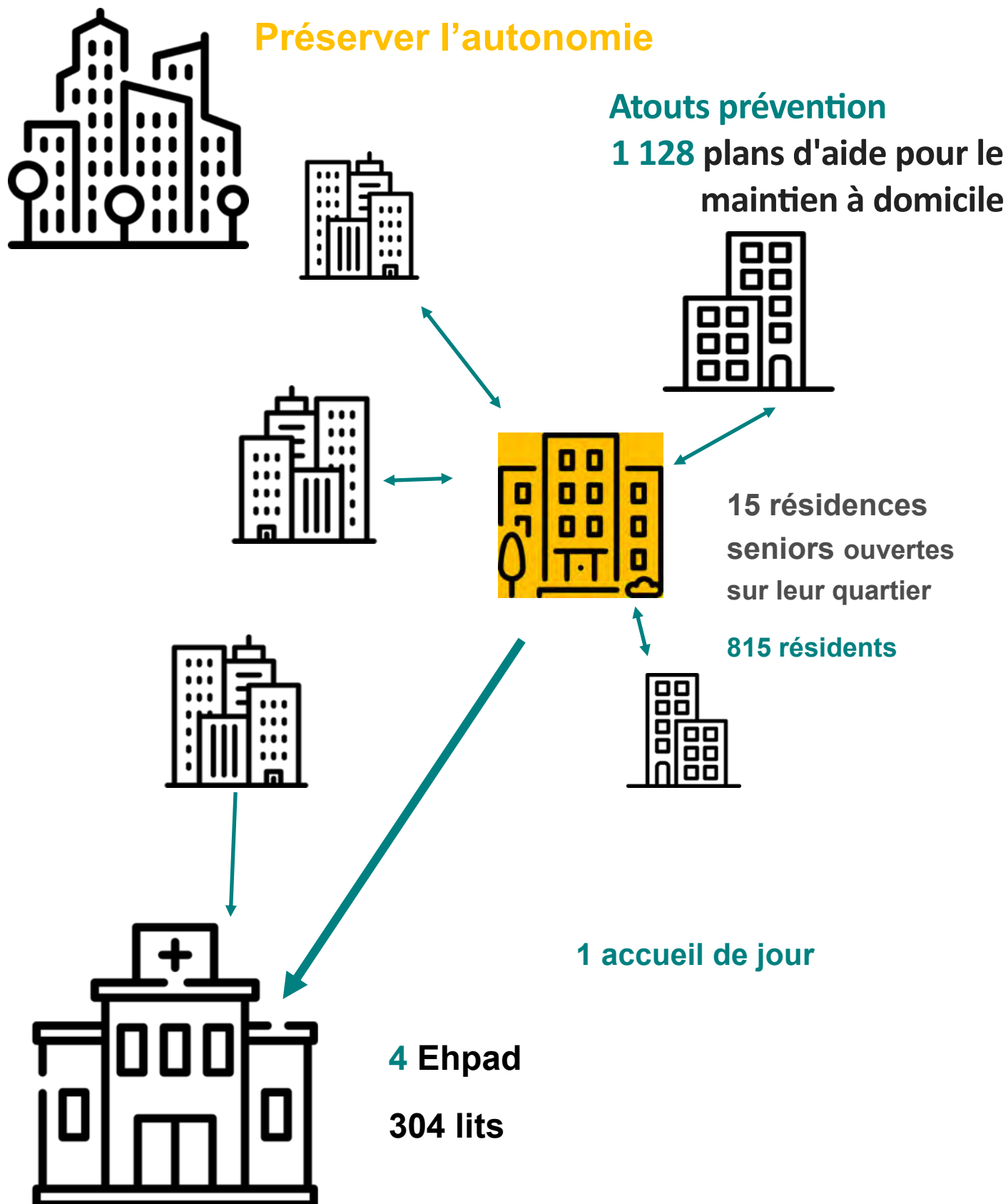
17 jours



AU QUOTIDIEN

427 150 € de subvention

à des associations d'accompagnement des seniors



À DOMICILE

Préserver l'autonomie

L'évaluation "Atout prévention"...

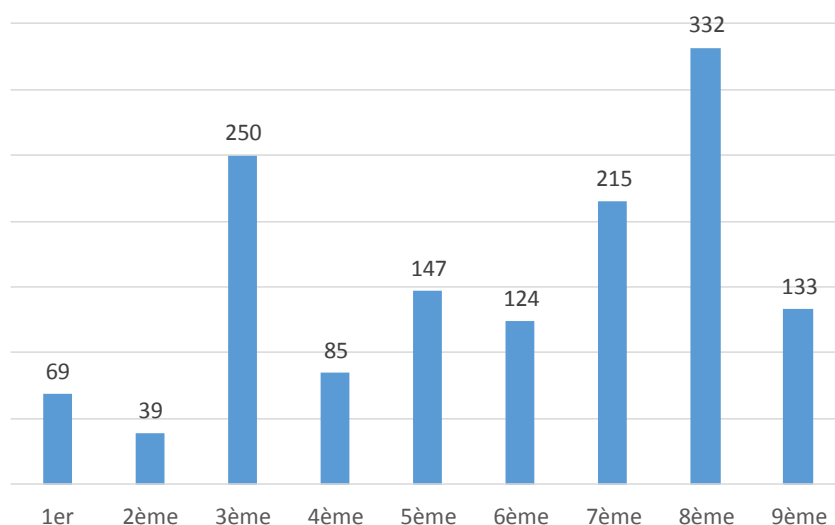
La convention avec les caisses de retraite « Atouts-Prévention Rhône-Alpes » a été renouvelée en février 2017 pour une durée de 3 ans, afin de contribuer à la politique de maintien à domicile des personnes âgées les moins dépendantes.

Le CCAS réalise l'évaluation des besoins des retraités afin de leur proposer une prise en charge de prestations de maintien à domicile.

Les retraités évalués par le CCAS sont en GIR 5 et 6. Les évaluateurs du CCAS réalisent à leur domicile, sur commande des caisses de retraite, une évaluation des besoins et proposent un plan d'aide personnalisé (PAP) pour faciliter le maintien à domicile.

Ils peuvent désormais proposer directement à la Métropole des plans d'aide APA en cas de GIR 4.

Répartition des commandes par arrondissements



1394 commandes d'évaluations (soit 303 premières demandes et 1091 réexamens) réalisées
1179 évaluations et 1128 plans d'aide.

215 évaluations n'ont pu être réalisées : les personnes bénéficiaient déjà de l'aide personnalisée à l'autonomie ou étaient placées en EHPAD.

Régime de retraite	commandes	évaluations réalisées	plans d'aide préconisés	évaluations non réalisées
CARSAT	1 287	1 101	1 077	186
Fonction Publique Etat	5	2	2	3
CNRACL	18	15	15	3
RSI	65	45	22	20
MSA	2	2	2	0
CMCAS	17	14	10	3
TOTAL	1394	1179	1128	215

L'accueil de Jour Marius Bertrand



L'accueil de jour Marius Bertrand a ouvert en 2015, il accueille 12 personnes au maximum dans un espace dédié distinct de l'EHPAD avec accès au jardin thérapeutique. Il s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées pouvant encore rester à leur domicile.

L'équipe d'aide-soignantes et la psychologue réalisent un programme d'activités adaptées aux personnes accueillies. Les activités choisies ont pour objectif de stimuler leurs fonctions cognitives, de valoriser le lien social, de maintenir l'autonomie et ainsi de favoriser le maintien à domicile.

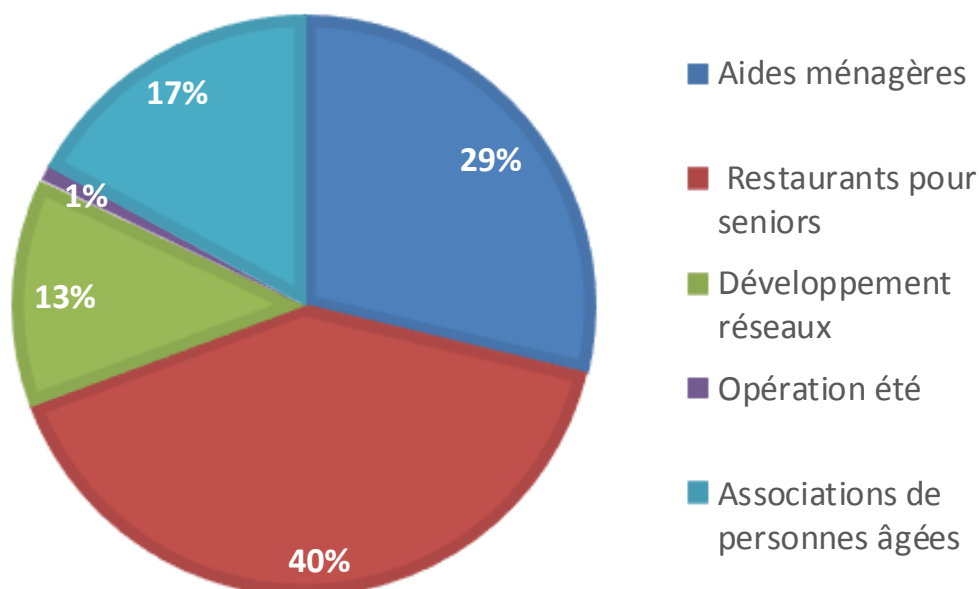
Les ateliers suivants ont été mis en place : ateliers mémoire, manuels, revue de presse, ateliers cuisine, gymnastique douce, jeux de société, musicothérapie, etc...

Au cours de la journée, les personnes accueillies participent aux gestes de la vie quotidienne, notamment autour du repas thérapeutique pris avec les soignants.

Des actions de communication vont être menées afin de faire mieux connaître l'accueil de jour, pour qu'il puisse être proposé dès que le diagnostic est posé.

Le soutien financier au secteur associatif

427 150 € de subventions attribuées à des associations
d'accompagnement des seniors (crédits ville de Lyon instruits par le CCAS)



Le suivi des alertes canicule...

Une mobilisation importante des équipes durant l'été

Règlementairement (décret n°2004-926 du 1er septembre 2004), le maire est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et handicapées de sa commune vivant à leur domicile qui en font la demande.

La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence (canicule et plan froid). A Lyon, c'est le CCAS qui assure cette mission.

La période de veille canicule s'étend du 1er juin au 15 septembre.

En 2018, les fortes chaleurs estivales ont conduit la préfecture à déclencher le plan canicule pendant 17 jours.

Une plateforme téléphonique a donc été mise en place, les agents du CCAS au sein des MDMS (durant la semaine) et les personnels de l'ensemble du CCAS (le week-end) se sont relayés pour appeler les **500** personnes âgées inscrites sur le registre et leur prodiguer conseils et réconfort, en sollicitant l'intervention de la police municipale si besoin.

Favoriser le lien social

Que se soit pour les résidents ou les seniors lyonnais vivant à domicile, la Ville de Lyon et le CCAS souhaitent favoriser l'ouverture et la participation, en proposant un large panel d'actions et d'animations, afin que les seniors se sentent au cœur de la vie de la cité.

La carte sénior

19 100 cartes seniors distribuées



La Ville de Lyon a dynamisé l'offre de sorties à destination du public senior grâce à un solide réseau de partenaires. La programmation propose des conditions tarifaires attractives ou des accueils privilégiés.

En appui de l'offre, une Carte senior a été lancée à l'initiative de l'Adjointe aux Liens intergénérationnels et aux Personnes âgées. **Elle est gratuite, nominative, sans conditions de ressources.** La Carte peut être obtenue soit :

- en mairie d'arrondissement,
- en s'inscrivant sur lyon.fr, ou en remplissant le support pré-timbré mis à disposition chez les partenaires.

Des activités dans tous les quartiers

Un recensement trimestriel des **animations ouvertes aux seniors des quartiers** est envoyé dans l'ensemble des mairies d'arrondissement et une newsletter créée par les équipes des résidences est diffusée trois fois par an chez les partenaires de quartier, les brèves....

Une campagne de communication a été menée à l'automne 2018 pour **mieux faire connaître les résidences seniors** : affichage sur les panneaux, réactualisation du flyer de présentation pour mettre en avant les atouts des 15 établissements, mise en place d'une charte graphique dédiée et déclinée sur les différents supports de communication.



L'opération ANCV Seniors en vacances



57 % des participant.e.s
profitaient de ces séjours pour la
première fois

78 % étaient éligibles à l'aide de
l'ANCV

En partenariat avec l'Agence Nationale du Chèque-Vacances, le CCAS de la Ville de Lyon a organisé trois séjours à tarif préférentiel pour **115** retraités autonomes

L'objectif de ces séjours de vacances est de rompre l'isolement, créer du lien social et allier plaisir et prévention en favorisant la découverte de la région d'accueil et les contacts avec ses habitants.

La volonté de l'ANCV et du CCAS est de favoriser le départ des personnes de plus de 60 ans isolées et bénéficiant de revenus modestes.

Trois séjours d'une semaine ont été proposés aux seniors lyonnais à Menton (Alpes-Maritimes), Morzine (Haute-Savoie) et Obernai (Bas-Rhin).

Les inscriptions ont été gérées dans chaque mairie d'arrondissement de la Ville de Lyon. L'accompagnement durant tout le séjour a été assuré par deux personnes bénévoles du secteur associatif.

Le coût moyen des séjours variait de 301€ à 581€ (selon la longueur du trajet, le type de chambre et l'aide de l'ANCV) .

Une aide de l'ANCV (160 €) a été accordée à 90 personnes dont l'impôt sur le revenu est inférieur ou égal à 61 € .

Globalement, le bilan s'est révélé satisfaisant.

Les seniors, essentiellement ceux vivant seuls, ont apprécié la vie de groupe. Ils ont pu se détendre, s'évader, rompre avec le quotidien et créer des liens.

Les sorties estivales à la journée

Tous les étés, le CCAS propose des sorties à la journée, ouvertes à tous les seniors lyonnais.

Les inscriptions sont gérées par les mairies d'arrondissement.

Objectifs :

- ⇒ favoriser le lien social et intergénérationnel,
- ⇒ sortir les seniors de leur quotidien.



Sorties sur Lyon 2018 autour de 3 thèmes :

Musée Musco, Guinguette en bord de Saône, le Jardin d'Hénon.

572 participant.e.s

82,7% de femmes

Moyenne d'âge **79 ans**

Taux de **fréquentation** : **89,4%**

Sortie gratuite pour les participants

Budget 27 490 €

Sorties à l'extérieur de Lyon sur 2 destinations :

Visite du Parc animalier de Courzieu, découverte du lac de Paladru

967 participant.e.s (963 en 2017)

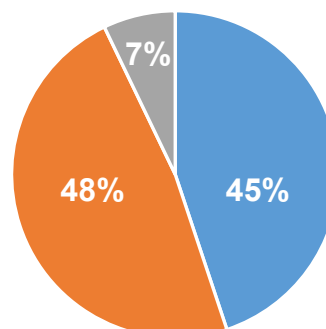
Taux de **fréquentation** : **96,6%** (96,3 % en 2017)

Gratuité de la sortie pour 42 personnes
(ne touchant que le minimum vieillesse)

Participation financière de 9€ pour 489
personnes non imposables.

Tarif plein : 16€.

Coût total 45 349 € (financé à 75% par le
CCAS et 25% par les participants)



■ Participation financière 16 € ■ Participation financière 9 €
■ Gratuité

L'intergénérationnel

Le CCAS a à cœur de développer des actions visant à mettre en lien les générations entre elles. Cet objectif se décline en plusieurs modalités, soit à l'intérieur des établissements, soit à destination des seniors lyonnais isolés, vivant à leur domicile.

en résidences seniors et EHPAD

- ⇒ Accueil **d'apprenti.e.s aides-soignant.e.s et d'apprenti.e.s cuisinier.ère.s** (1 dans chaque / EHPAD)
- ⇒ **59 logements pour étudiants** (partenariat avec le CROUS) dans 10 résidences seniors. Les étudiants logés s'engagent, via une charte du bénévolat, à participer à la lutte contre l'isolement des personnes âgées en intervenant auprès des résidents 2h/mois. Ce temps d'échange peut se faire seul ou à plusieurs auprès d'une personne ou d'un groupe.

Dans le cadre d'un partenariat avec la Ligue de L'Enseignement et Unis-Cités, en 2018 :

- ⇒ **12 jeunes** ont été recrutés pour une mission de 8 mois (2 jours / semaine) dans les 4 **EHPAD** afin de réaliser des accompagnements individuels et collectifs, contribuer aux animations et mener des événements collectifs autour de temps forts !
- ⇒ **14 jeunes en service civique** pour une mission de 8 mois (24h / semaine) ainsi que **6 jeunes** pour une mission de 8 mois (2jours / semaines) dans les **résidences seniors**, où ils participent en lien avec l'équipe à l'animation de l'établissement et à l'accompagnement des résidents...

ainsi que des seniors...

à domicile

pour des visites de convivialité auprès de personnes âgées isolées des arrondissements et de la résidence d'affectation, afin de réduire l'isolement, créer une relation de confiance.

En 2018 : 128 visites réalisées, 25 bénéficiaires.

EN RÉSIDENCES SENIORS

RÉSIDENCES Seniors
MON CHEZ MOI EN CŒUR DE VILLE

TOUT POUR VOTRE CONFORT

DES ACTIVITÉS À LA CARTE

UN CADRE DE VIE SÉCURISÉ

VILLE DE LYON

CHEZ SOI, L'ESPRIT TRANQUILLE
RÉSIDENCES AUTONOMIE SENIORS, VIVRE INTENSÉMENT

RESTAURATION / ACCÈS INFORMATIQUE / PERSONNEL PARAMÉDICAL / ACCÈS PROTÉGÉS
PRÉSENCE QUOTIDIENNE 24H/24 / ACCUEIL TEMPORAIRE / AIDES SOCIALES DÉDUCTIBLES

15 RÉSIDENCES en cœur de ville
ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?
04 26 99 66 11

LYONendirect 04 72 10 30 30 Appli Lyon lyon.fr

La ville comme on l'aime, **attentive**

Les résidences seniors sont des structures destinées à des seniors autonomes ayant un désir de sécurisation et de socialisation.

Ces établissements accueillent des personnes retraitées

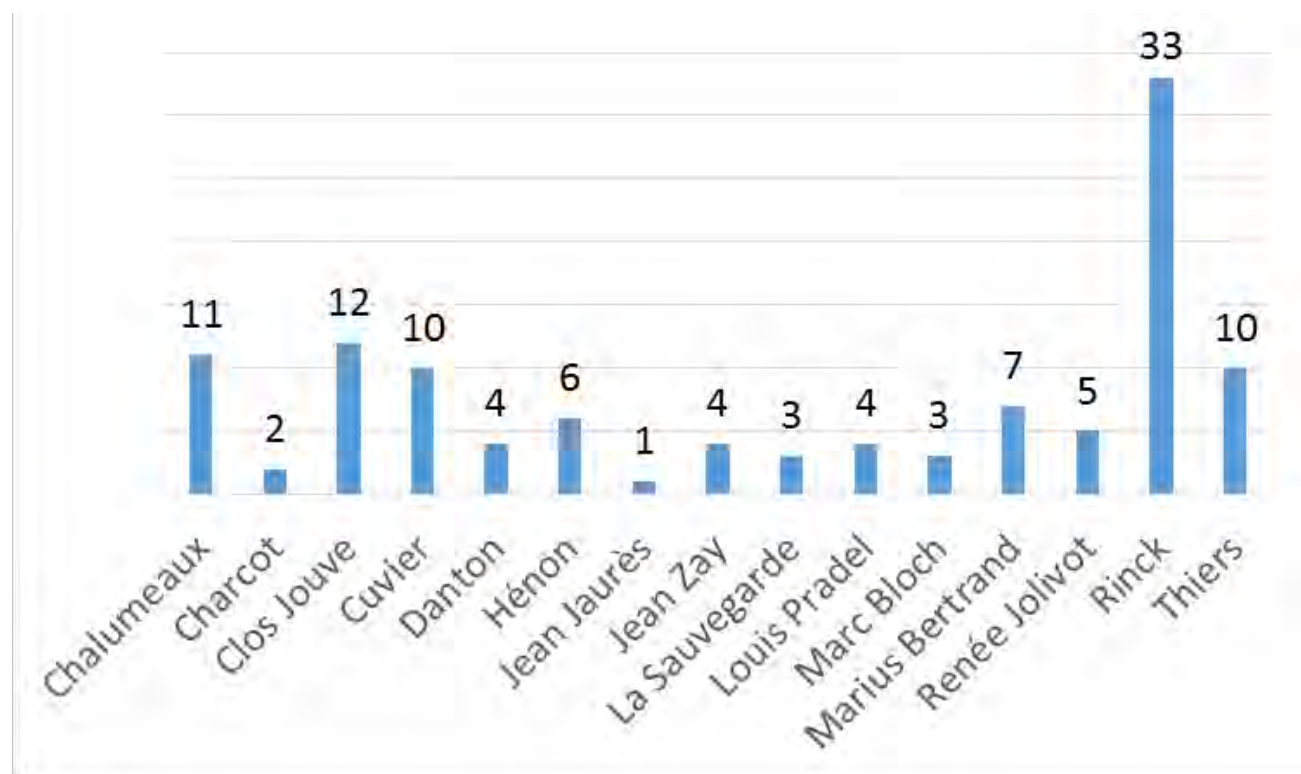
* de plus de 60 ans ou à partir de 57 ans quand elles bénéficient d'une dérogation de la Commission de Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées.

* valides et autonomes en GIR 5 ou 6.

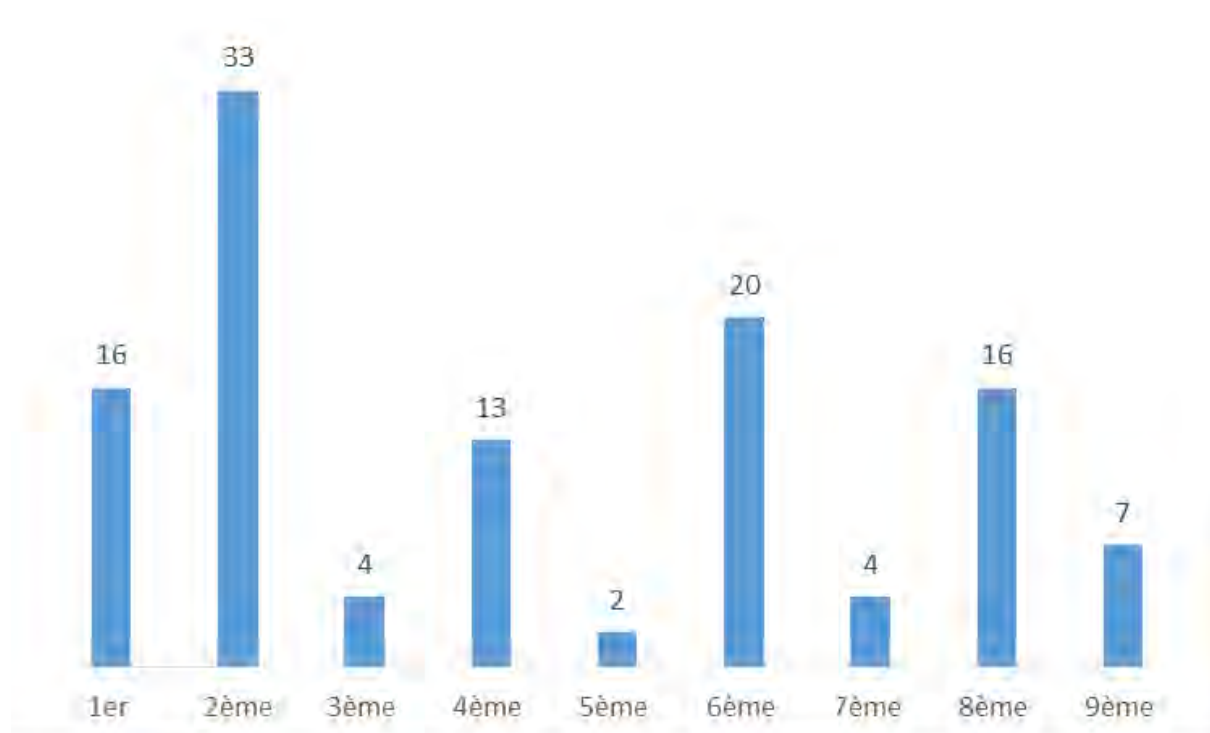
Résidences	Arrond.	Nombre de résidents au 31/12/2018
Clos Jouve	1er	47
Louis Pradel	1er	60
Georges Rinck	2ème	65
Georges Danton	3ème	61
Marius Bertrand	4ème	51
Jacques-Louis Hénon	4ème	59
Jean-Baptiste Charcot	5ème	76
Adolphe Thiers	6ème	57
Georges Cuvier	6ème	53
Jean Jaurès	7ème	42
Marc Bloch	7ème	53
Marie-Antoine Chalumeaux	8ème	63
Renée Jolivot	8ème	46
La Sauvegarde	9ème	46
Jean Zay	9ème	46
TOTAL		815

Admissions 2018

115 admissions



Répartition géographique des admissions en résidences seniors

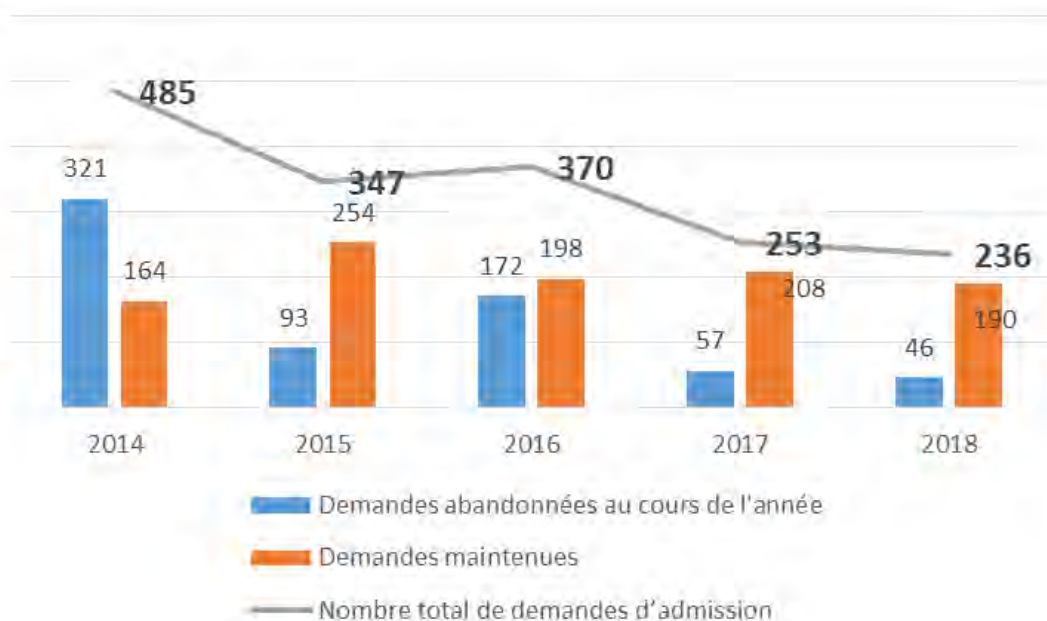


Evolution des demandes d'admissions

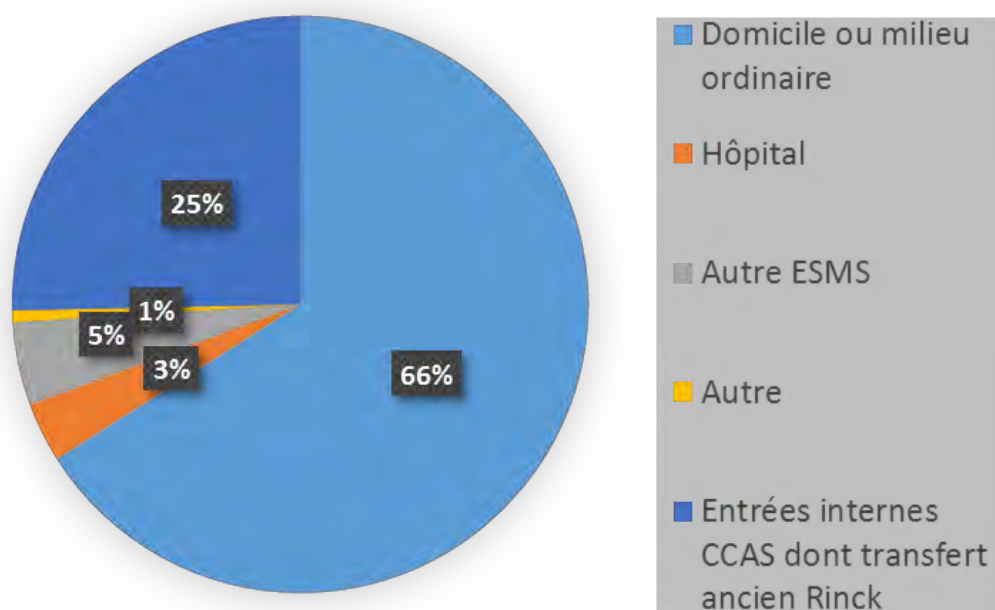
En 2018, la commission d'admission s'est réunie à 11 occasions. Elle a émis dans 89% des cas un avis favorable.

236 demandes d'admissions

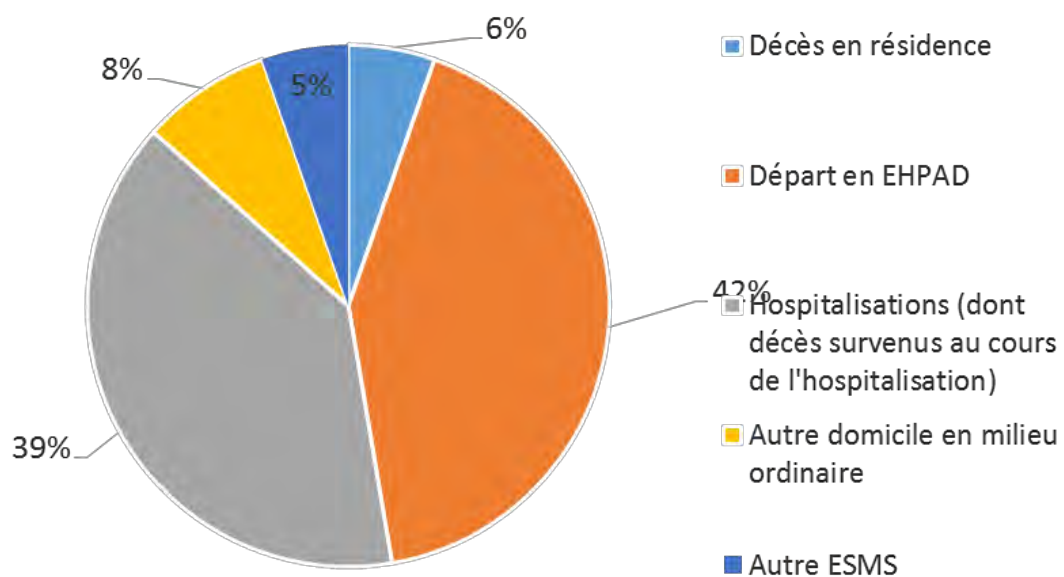
80.5% des demandes maintenues



Lieux de vie avant l'entrée en résidence



Les sorties en 2018



112 départs

Baisse des entrées en EHPAD (51% en 2017)

Augmentation des départs pour hospitalisations (39% en 2016)

Et autre domicile en milieu ordinaire (4% en 2017)



Des lieux de vie rénovés

La rénovation des 15 résidences seniors commencée en 2008 va s'achever en 2020.

Ces rénovations ont permis la requalification des espaces communs vers plus de bien-être : des salons modernes et colorées, des jardins aménagés, un hall accueillant...

Ces changements s'accompagnent d'une **ouverture sur l'intergénérationnel** : des logements étudiants sont ainsi intégrés à la majorité des résidences.

Pour la résidence Rinck (2^{ème}) en cours de construction, l'intergénérationnel est au cœur du projet : à terme (été 2020), ce bâtiment rassemblera 80 logements seniors et 40 logements étudiants, auxquels viendront s'adosser les futurs locaux administratifs du CCAS.

Résidence intergénérationnelle Georges Rinck

1^{ère} phase

Été 2018

71 appartements seniors
9 logements étudiants



Depuis 2016 un agent technique polyvalent est chargé d'effectuer de petits travaux d'installation au domicile des résidents et des travaux de remises en état des logements vacants.

128 fiches d'interventions ont donné lieu à une réponse.
60 logements avec travaux remis en état

La gestion du patrimoine implique

- Le suivi de toutes les opérations qui concernent les structures du CCAS (entretien, usage des locaux et réhabilitations lourdes)
- La rénovation et la transformation des logements pour personnes âgées

La conception de chaque projet immobilier comprend plusieurs phases (durée d'un an minimum) :

- les études de faisabilité
- l'élaboration des cahiers des charges
- les consultations des équipes de maîtrises d'œuvre
- la réalisation des diagnostics réglementaires
- l'analyse de l'ensemble des documents techniques
- la validation des différentes étapes d'avant-projet
- la consultation et les négociations avec les entreprises

Durant ce laps de temps, un travail de fond rigoureux est réalisé par le pôle technique, pour préparer les travaux. Ce n'est qu'après cette période que les travaux peuvent débuter.

Sur le terrain, cela signifie beaucoup de pédagogie des équipes des résidences pour accompagner les résidents au travers des désagréments causés par l'intervention des différents corps de métiers, et pour le pôle technique, de nombreuses réunions d'informations auprès des résidents, des réunions de chantiers et un suivi attentif des travaux pour garantir la sécurité et le confort de tous.

38 logements seniors entièrement rénovés



Mise en place d'un parcours santé dans le jardin de la résidence Jean Zay



Travaux en cours à la résidence Renée Jolivot

Les états des lieux

Les résidences seniors possèdent des appartements individuels qui sont loués à des personnes âgées, des étudiants, des familles sinistrées.

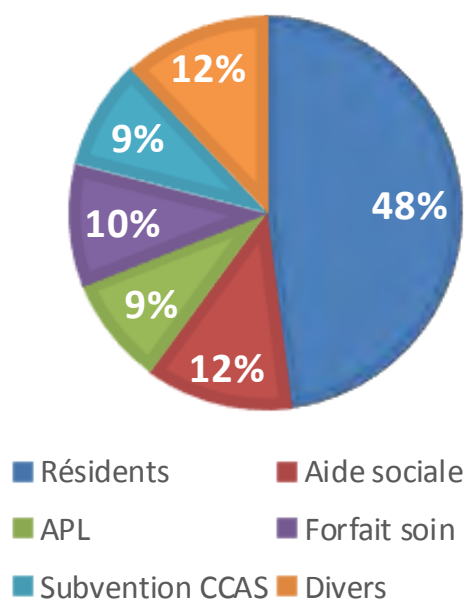
Cette activité implique le suivi des états des lieux et des campagnes de travaux qui s'en suivent.

En 2018, **234** états des lieux ont été effectués.

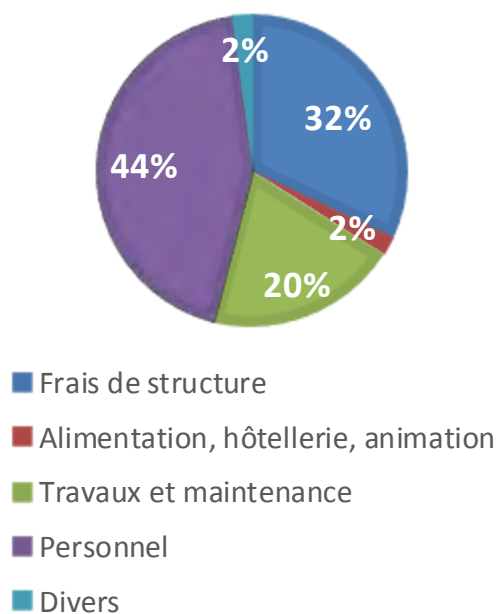


Le budget de fonctionnement

Recettes 2018



Dépenses 2018



Profil des résident.e.s



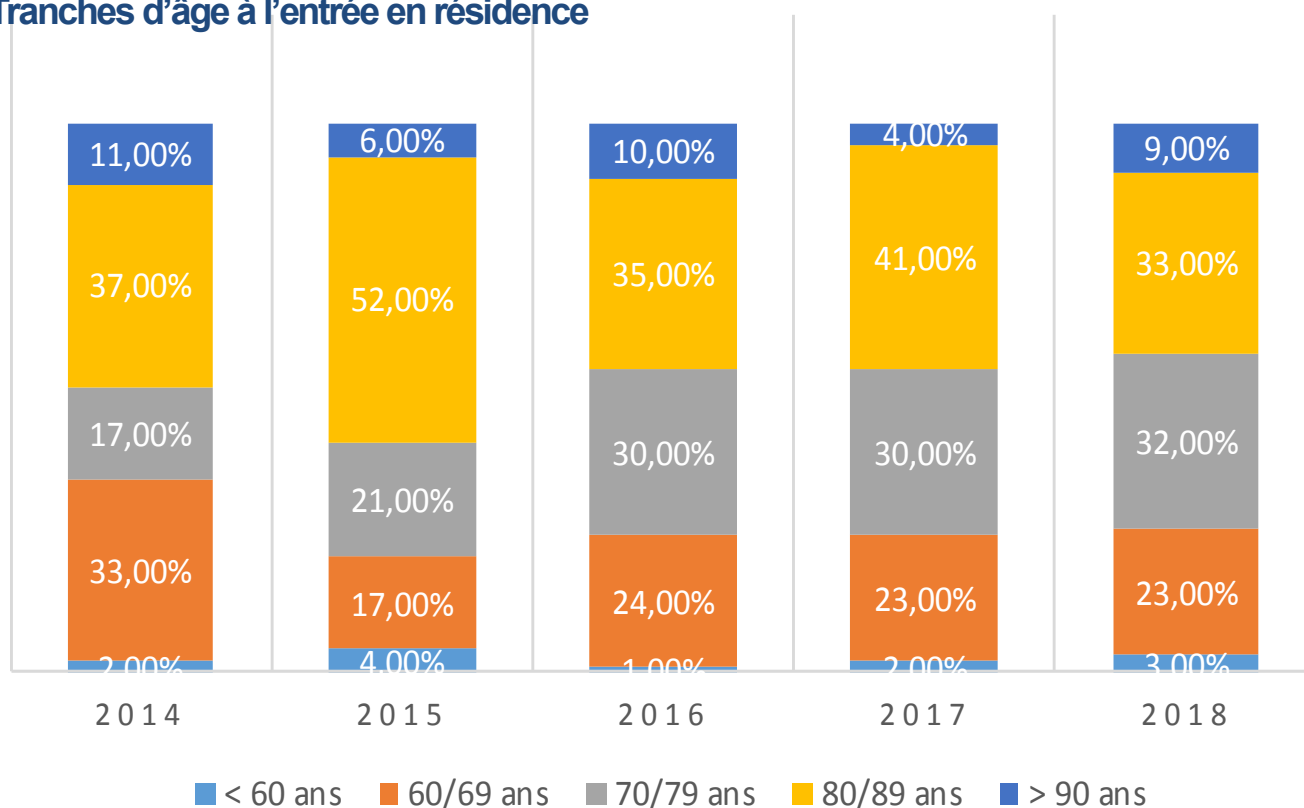
Entré.e.s en 2018

68% vivaient sur **Lyon** ou avaient un proche ici (18%)

64% sont des **femmes seules** (73% en 2017) seuls 2% sont en couple.

71% ont des revenus supérieur à 1100€/mois (63% en 2017)

Tranches d'âge à l'entrée en résidence



Profil type des résident.e.s en 2018

80,9 ans (=)

69% (=) sont des **femmes seules**, seuls 3% sont en couple.

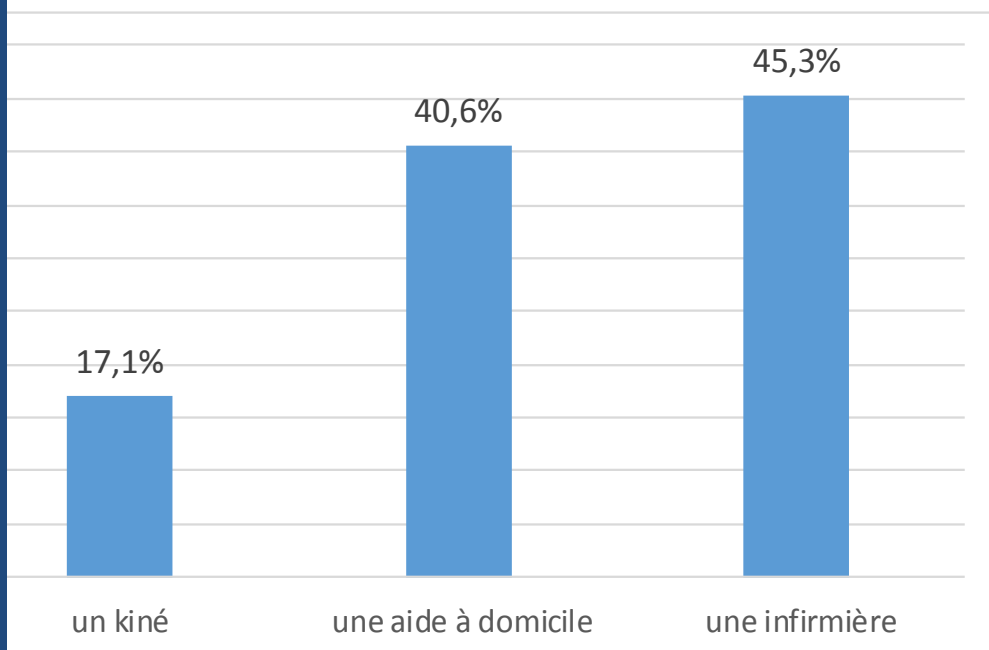
28% (=) perçoivent l'aide sociale à l'hébergement

46% (=) bénéficient de l'Aide Personnalisée au Logement

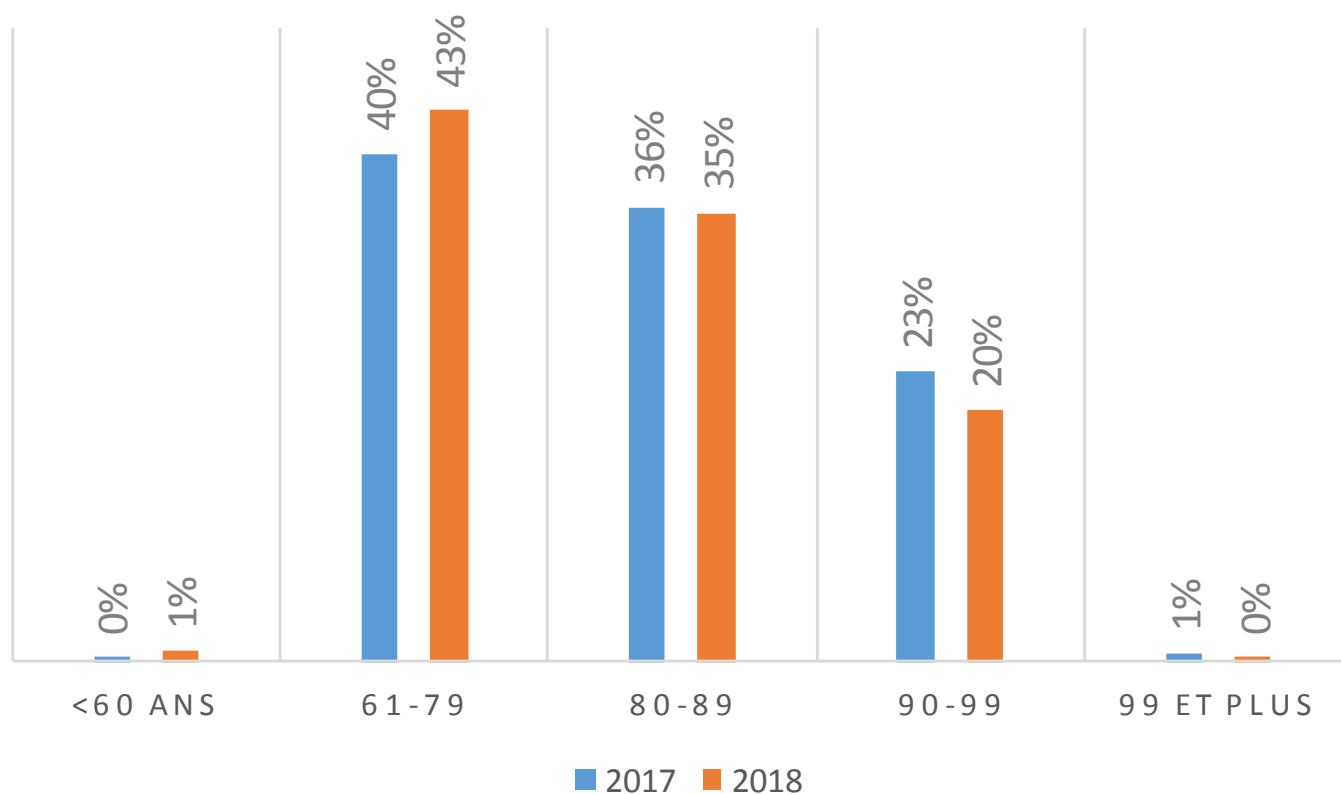
18,2% (↑) sont **sous protection juridique** (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice)

Des résident.e.s accompagné.e.s

Pourcentage de résident.e.s ayant



Répartition des résident.e.s par tranches d'âge



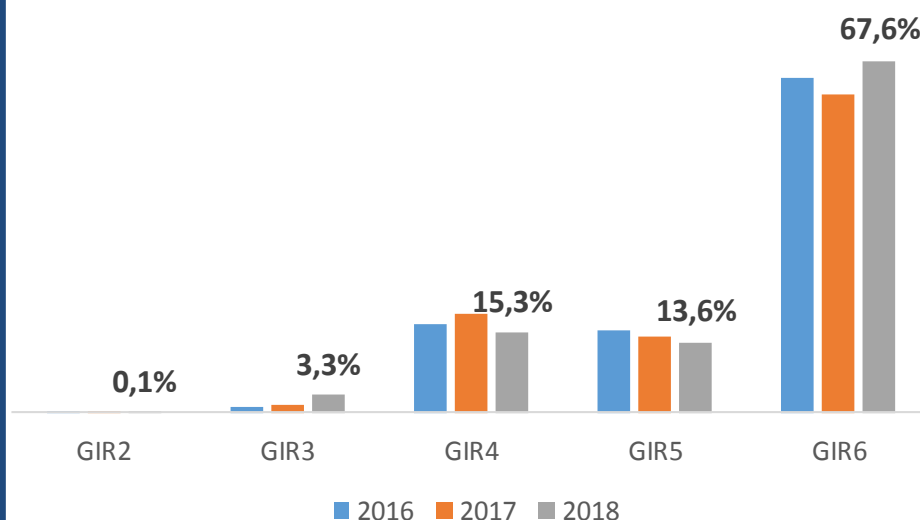
La dépendance

Les groupes iso-ressources (GIR) permettent de classer les personnes en fonction des **différents stades de perte d'autonomie**, au nombre de six.

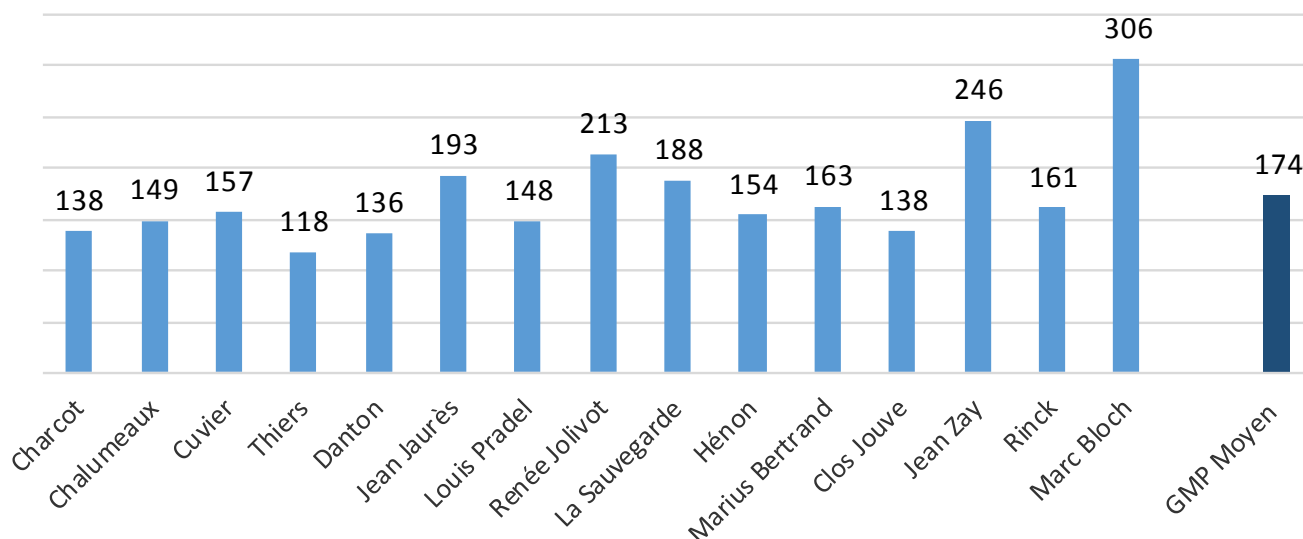
Le classement dans un GIR s'effectue en fonction des données recueillies par une équipe médico-sociale à l'aide de **la grille Aggir** (Autonomie gérontologie-groupe iso-ressources) qui permet de pondérer différentes variables (par exemple : la cohérence, l'orientation, la toilette, la communication).

Répartition des résident.e.s par GIR

81,2 % des résidents sont autonomes (GIR 5 ou 6)



Classement des établissements selon leur GMP



Le GIR Moyen Pondéré (GMP est le niveau moyen de dépendance des résidents d'un établissement). Il est stable par rapport à 2017 (177) après plusieurs années de hausse.

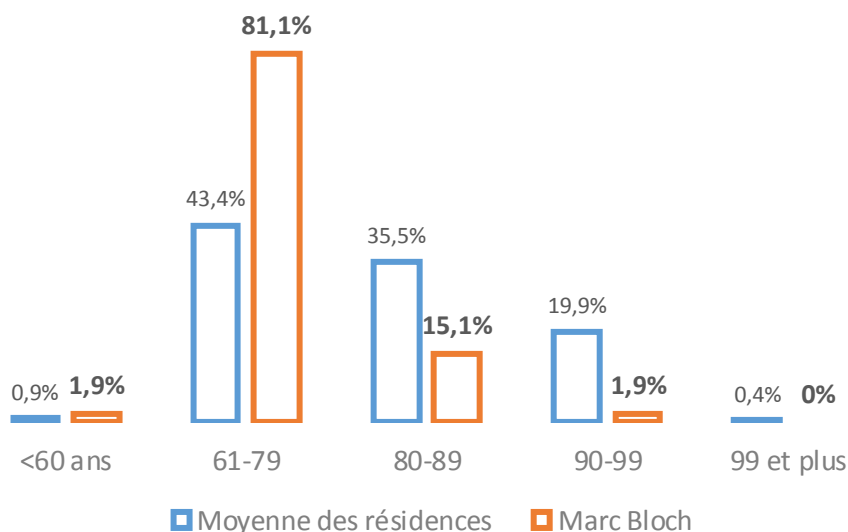
Le GMP le plus haut est celui de la résidence Marc Bloch, comme les années précédentes, l'accueil d'un public fragilisé explique que le degré de dépendance y soit plus fort que dans les autres établissements.

Focus sur la résidence Marc Bloch

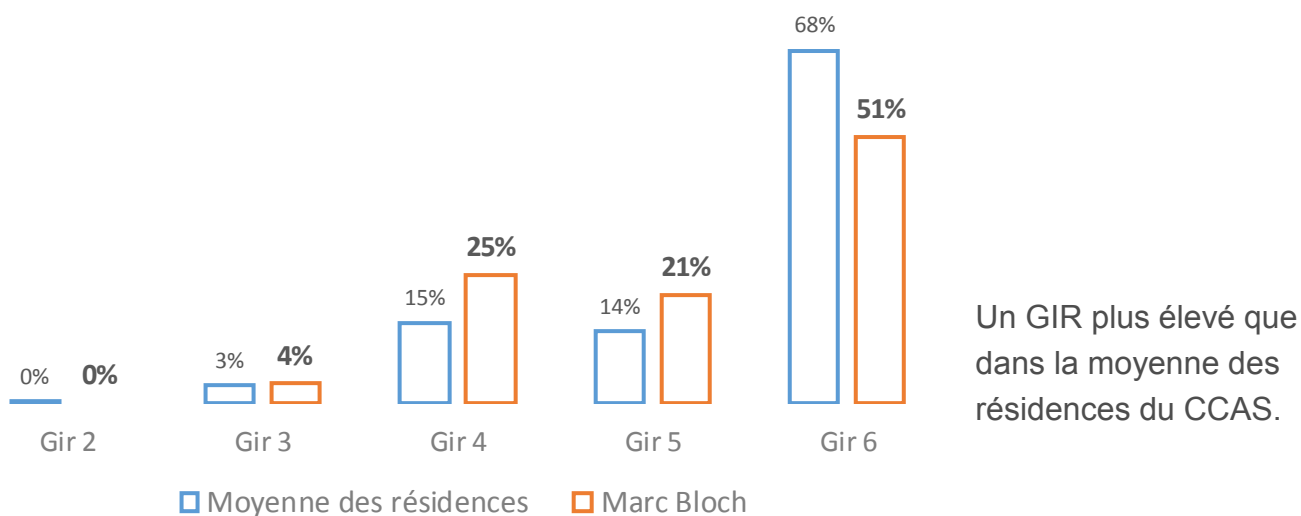
L'établissement s'est petit à petit spécialisé dans l'accueil de publics spécifiques, notamment des personnes sans domicile fixe vieillissantes souhaitant se sédentariser.

Aussi le profil global des 53 résident.e.s est différent des autres structures.

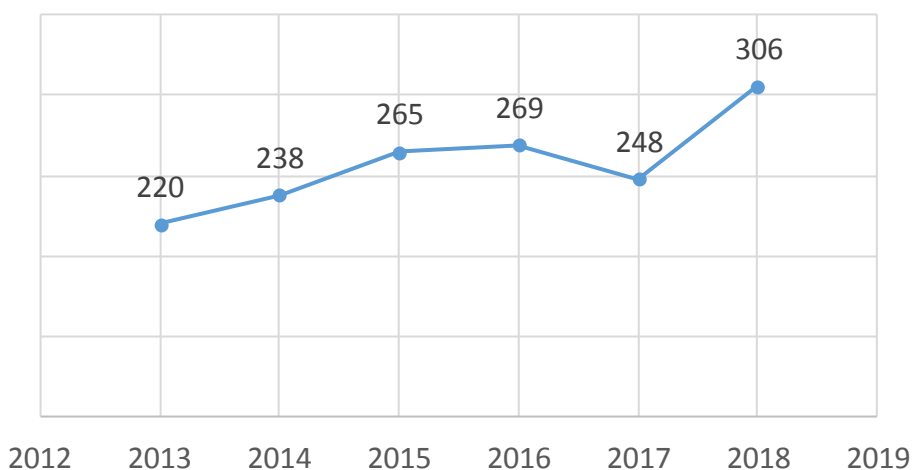
Répartition des résident.e.s selon leur tranche d'âge



Répartition des résident.e.s selon leur niveau de dépendance



Un GMP qui a fortement augmenté ces dernières années et particulièrement en 2018.





**62% bénéficient d'une aide
à domicile et / ou d'une
infirmière**

6% d'un kiné...

Les résidents de Marc
Bloch sont **plus
jeunes, plus
dépendants** que la
moyenne.

74% sont des
hommes

74% sont
**bénéficiaires de
l'aide sociale**
79% de l'APL

36% sont d'anciens
SDF

62% souffrent de
**troubles du
comportement**
39,6% ont des problèmes
d'addictions
71% sont socialement
isolés



LES SERVICES

L'accompagnement en psychomotricité

Par le biais de la signature d'un Contrat Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens avec l'ARS et la Métropole, l'équipe de professionnels intervenant au sein des résidences s'est renforcée avec la mise en place d'une équipe médico-sociale mutualisée (médecin coordonnateur, ergothérapeute, psychomotricien...) qui veille au bien-être des résidents tout en favorisant leur autonomie.

Au sein du CCAS, les psychomotriciennes ont un rôle de prévention des troubles liés au vieillissement, de diagnostic et de maintien des compétences nécessaires à leur autonomie (cognitives, neuro-sensorimotrices et relationnelles).



858 séances de groupe

(674 en 2017)

443 (↑) résidents concernés

640(↓) entretiens individuels

Participation à **422 relèves** et 67 réunions de coordination avec les équipes des résidences, 35 réunions de coordination externe (CMP, médecin traitant...)

Développement et mise en place du projet « A petit pas dans mon quartier » dans **12** des 15 résidences autonomes seniors. Ce projet a été primé par les trophées régionaux de l'innovation sociale, financés par AG2R La mondiale et CARSAT, ainsi que par le réseau *Ville Amie des Aînés*.

Des animations ouvertes à tous

Chorale, atelier mémoire, gym douce, spectacle d'improvisation, conférences, jeux de société, pétanque... le programme d'animations des 15 résidences autonomie seniors du CCAS est bien rempli !

Toutes les équipes se mobilisent avec le renfort des services civiques.

Ces animations sont proposées aux résidents mais aussi ouvertes aux seniors du quartier.



Des sorties au cinéma, dans les parcs ou les musées sont proposées tout au long de l'année.

Afin de renforcer cette ouverture sur le quartier, les résidences proposent désormais d'ouvrir leurs salons gratuitement aux associations menant une action auprès des seniors.

Il suffit aux associations intéressées de contacter le service gérontologie pour signer une convention d'occupation des locaux



La restauration



Les résidences seniors disposent toutes (sauf la résidence Georges Cuvier) d'un restaurant pour déjeuner sur place du lundi au vendredi, également ouvert aux seniors du quartier

12 restaurants seniors sont gérés par l'Union de Gestion des Foyers de Restaurant de la Ville de Lyon

1 restaurant par l'association le Colombier à la résidence Marc Bloch.

1 directement par le CCAS à la résidence Marius Bertrand.

80 965 repas servis sur table par l'UGFRL

Les hébergements temporaires

29% de taux d'occupation

1348 nuitées en hébergement temporaire

242 nuitées en chambre d'hôtes

15 appartements destinés aux hébergements temporaires et aux chambres d'hôtes sont répartis dans 7 résidences.

Les hébergements temporaires ont vocation à accueillir momentanément des personnes retraitées valides et autonomes.

Les chambres d'hôtes ont vocation à accueillir la famille ou les proches d'un résident.

Les 15 logements accueillent indifféremment des personnes en hébergement temporaire ou en chambre d'hôte.

Les instances participatives



Les Conseils de la Vie Sociale sont des instances consultatives qui donnent leur avis et font des propositions sur toutes les questions relatives à l'organisation de la vie quotidienne.

Suite aux élections de mars 2018, 7 résidences sur 15 se sont dotées d'un CVS.

Pour les résidences sans CVS, une réunion d'information mensuelle est organisée.

Résidences avec CVS	Nombre de réunions en 2018
Danton	1
Hénon	2
Charcot	3
Marc Bloch	4
Jolivot	2
Chalumeaux	2
Jean Zay	1

Le suivi des situations difficiles

Le service gérontologie porte une mission de soutien auprès des équipes des résidences dans l'objectif de renforcer la prise en charge de résidents rencontrant des difficultés particulières : sociales, relationnelles, fragilisation sur le plan de la santé...

Cette mission est portée par une chargée de mission, en lien avec la médecin coordonnatrice, auprès des résidences seniors et implique :

- * des rencontres régulières avec les directrices.teurs / équipe, a minima avec pour objectif de faire le point sur la situation des résidents accueillis, d'identifier collectivement les difficultés rencontrées par certains, de proposer des pistes d'actions (orientation, intervention ponctuelle du service central).
- * des rendez-vous avec certains résidents, lorsque les circonstances le nécessitent, parfois sans la présence du directeur, pour préserver la relation.
- * la participation à des réunions de synthèse, organisées par le directeur, autour de la problématique d'un résident, en présence de partenaires.

115 (7) interventions sur des situations difficiles

40 temps d'échanges

Des points hebdomadaires, sont réalisés avec la médecin coordonnatrice ; elle établit le lien avec les médecins traitants, les services hospitaliers et les partenaires médicaux en général.

EN EHPAD

Les EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) sont des structures médicalisées destinées à des personnes retraitées

- * de plus de 60 ans ou à partir de 57 ans, quand elles bénéficient d'une dérogation de la Commission de Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées.
- * dépendantes physiquement ou psychologiquement, en GIR de 1 à 4 à l'entrée.
- * habitant la commune de Lyon ou ayant un référent familial sur Lyon.

La capacité d'accueil total est de 304 places

+ 33 lits réservés au CCAS dans l'EHPAD Constant (3ème), géré par l'ACPPA.



EHPAD Etoile du Jour

	Capacité d'accueil	dont Unité de Vie Protégée
Villette d'Or (3 ^{ème})	72	12
Marius Bertrand (4 ^{ème})	90	10
Etoile du Jour (5 ^{ème})	69*	24*
Balcons de l'Île Barbe (9 ^{ème})	73	26
Total	304	72

* voir précisions page suivante

Des unités de vie adaptées

2 PASA

Marius Bertrand

29 résidents accueillis

Balcons de l'île Barbe

49 résidents accueillis



Les missions du **PASA** (Pôles d'Activités et de Soins Adaptés) sont le maintien ou la réhabilitation des capacités cognitives, motrices, fonctionnelles, sensorielles et sociales des résidents accueillis à la journée, à savoir ceux qui ont une maladie Alzheimer ou apparentée avec des troubles du comportement légers à modérés.

Différents types d'activités par une équipe pluridisciplinaire (psychomotricienne, assistante de soin en gérontologie) : activités cognitives, fonctionnelles (mise du couvert, atelier cuisine), sensorielles (atelier musical, gustatif...), motrices, manuelles, etc.

Des Unités de Vie Protégées dans les 4 EHPAD

72 places *

En Unité de Vie Protégée (UVP), les espaces sont étudiés pour une **meilleure prise en charge des personnes atteintes de troubles** : **chambres individuelles, espaces collectifs de détente, une salle à manger** et un **système de sécurité adapté** pour éviter les fugues.

Au sein de la résidence, les résidents en UVP peuvent participer à des **animations spécifiques** comme des **ateliers de stimulation cognitives et sensorielles**. Ces activités permettent en plus aux résidents de garder une **vie sociale** avec les autres personnes de la résidence. Les activités de stimulation comme celles-ci sont très importantes : elles aident à **réduire les troubles et ralentir la dépendance**.

* afin d'anticiper la réduction du nombre de lits du fait des travaux d'extension, les admissions ont été arrêtées entre les mois d'avril et d'octobre 2018 pour l'EHPAD Etoile du Jour et ont entraîné la fermeture d'un UVP (12 places).

Le nombre de résidents au 31/12/2018 était de 55 personnes dans cet Ehpad.

Les projets



Les projets d'établissement

Soumis à la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002, le projet d'établissement est un document fondateur qui permet de définir la philosophie et les axes d'action des établissements concernés.

Les projets d'établissement, ainsi que les projets annexes (Unité de Vie Protégée, Pôle d'Activité et de Soins Adaptés et Accueil de Jour) ont été réécrits en 2018 dans une démarche participative, afin de favoriser

l'appropriation collective de ce document de référence par les équipes, en tant qu'outil de travail régissant les pratiques professionnelles au quotidien.

Chacun des projets comporte des axes communs, mais aussi des axes spécifiques propres aux structures.

Les axes communs concernent notamment :

- ⇒ Le suivi d'activité,
- ⇒ Une généralisation de la diffusion des bonnes pratiques
- ⇒ Poursuivre le développement du formalisme en termes de suivi dans la prise en charge
- ⇒ Un projet domotique et de renouvellement des équipements.

Les projets d'extension

Face à la hausse constante du nombre de personnes âgées dépendantes à accueillir, le CCAS s'est engagé à augmenter le nombre de places d'usagers accueillis dans ses établissements.

L'objectif est d'offrir 360 places en 2021-2022.

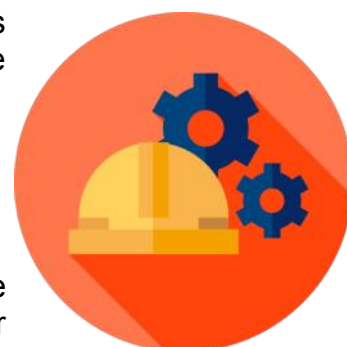
Les 4 EHPAD proposeront donc à terme 90 lits.

L'environnement global des résidents va être repensé pour améliorer le confort des différents espaces de vie intérieur et extérieur et apporter des réponses au plus proche de leurs besoins.

Les travaux vont commencer en 2019 dans 2 EHPAD (Balcons de l'île Barbe et Etoile du Jour).

Un nouveau bâtiment va se construire sur le site de la Sarra (5^{ème}) et permettra le déménagement de l'Ehpad Villette d'Or.

L'année 2018 a permis de préparer les projets dans ces 3 établissements.

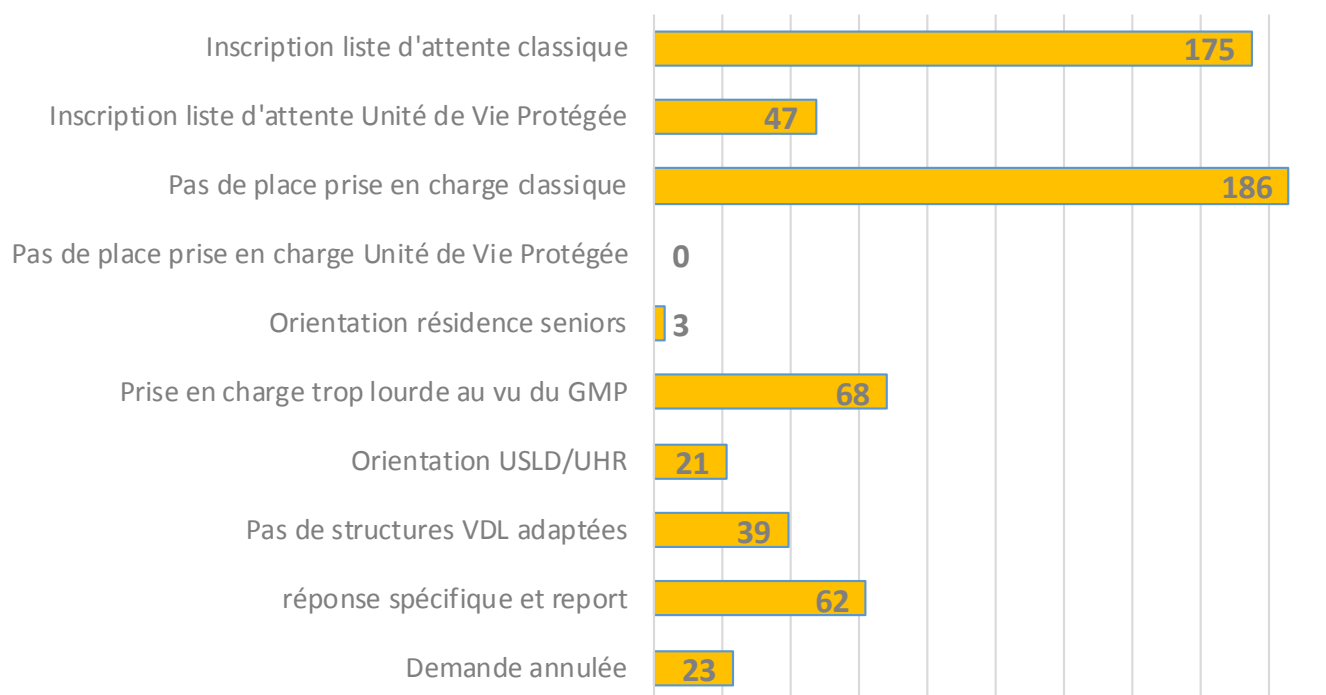


Les admissions

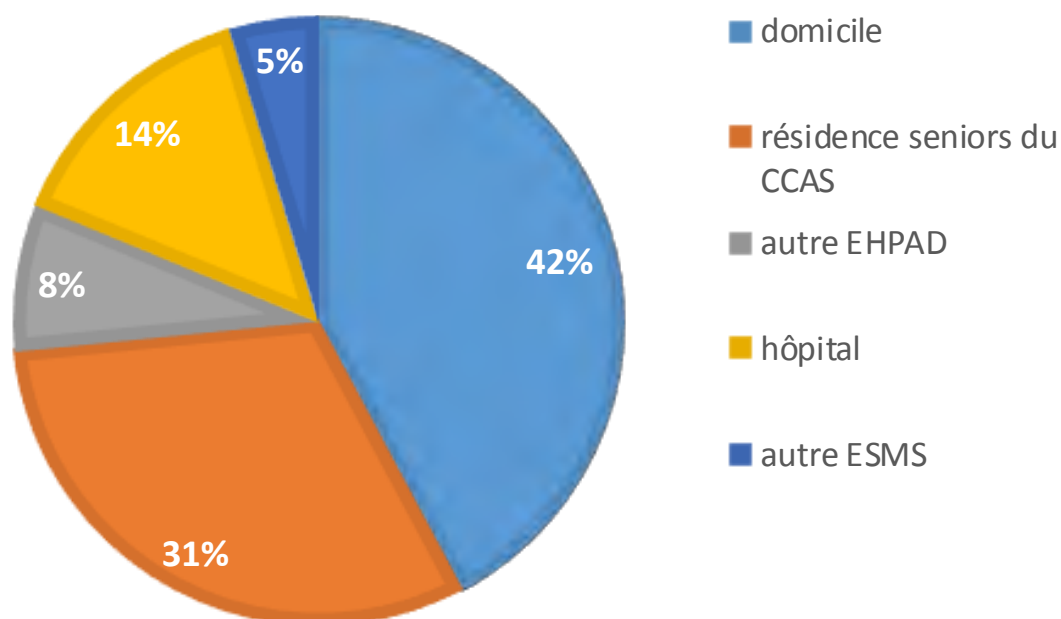
64 admissions en 2018

624 demandes d'admissions (en baisse par rapport à 2017)

Suites données aux demandes d'admission



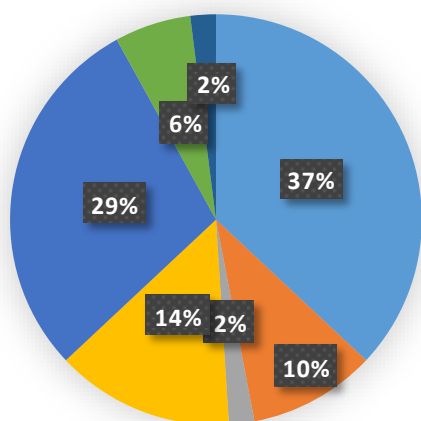
Lieux de vie avant l'entrée en EHPAD



Le budget de fonctionnement

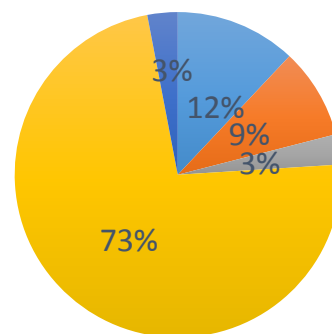
107 564 journées ont été facturées en 2018.

Recettes 2018



■ résidents ■ aide sociale ■ APL
 ■ dépendance ■ forfait soin ■ subvention CCAS
 ■ divers

Dépenses 2018



■ Frais de structure
 ■ alimentation, hôtellerie, animation
 ■ travaux et maintenance
 ■ personnel et intérim
 ■ divers



EHPAD Les Balcons de L'île Barbe

Le profil des résident.e.s

Profil type en 2018

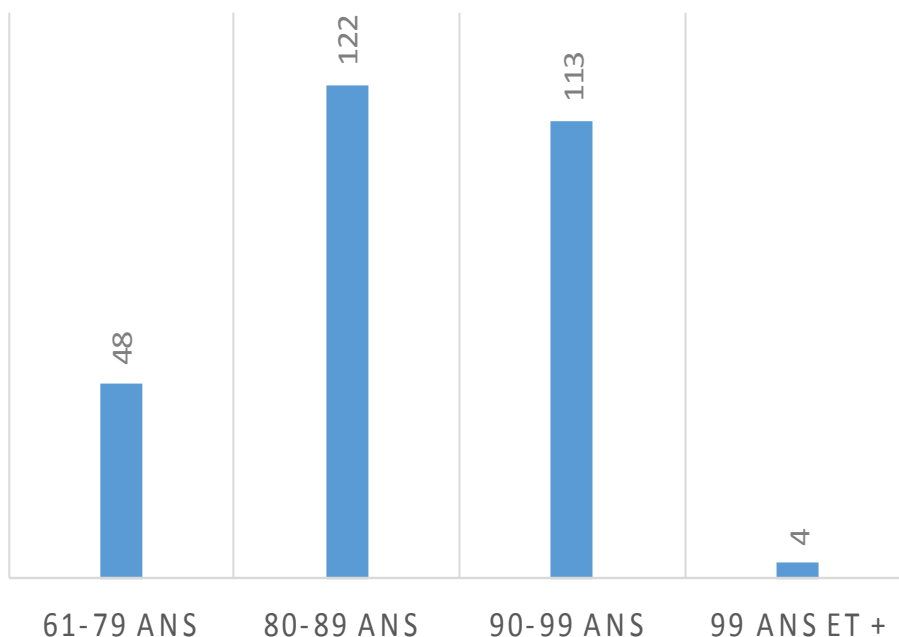
73% (=) sont des femmes

44% (↑) perçoivent l'aide sociale à l'hébergement

41% (=) bénéficient de l'Aide Personnalisée au Logement

42% (=) sous protection de justice (tutelle, curatelle, sauvegarde)

Répartition par âge des résident.e.s

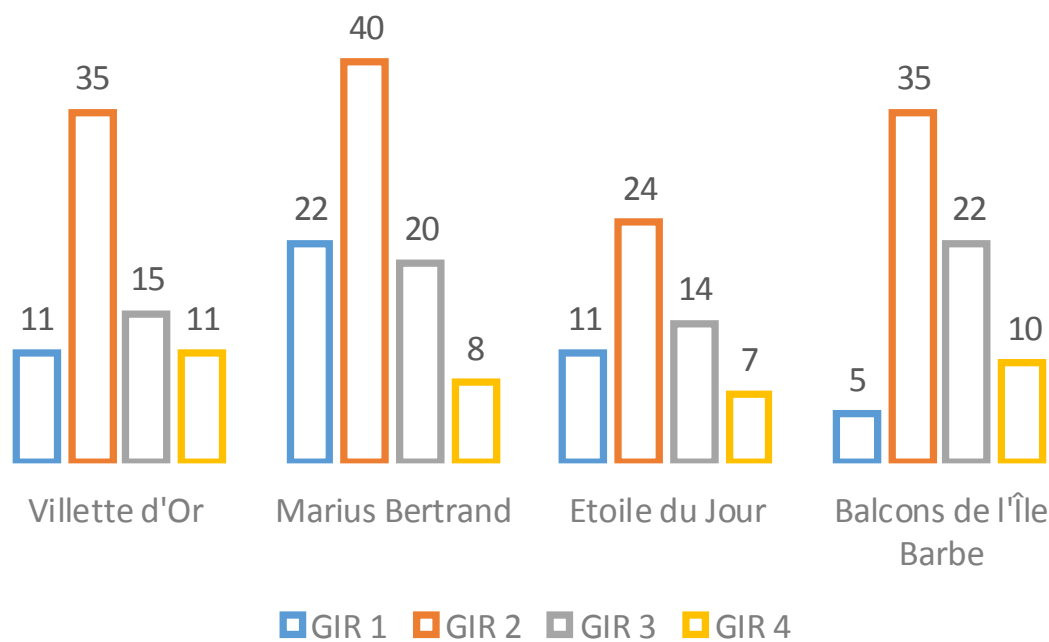


La dépendance

Les **groupes iso-ressources (GIR)** permettent de classer les personnes en fonction des **différents stades de perte d'autonomie**, au nombre de six.

Le classement dans un GIR s'effectue en fonction des données recueillies par une équipe médico-sociale à l'aide de **la grille Aggir** (Autonomie gérontologie-groupe iso-ressources) qui permet de pondérer différentes variables (par exemple : l'orientation, la toilette, la communication).

Répartition des résident.e.s par GIR



GMP par EHPAD

	GMP réel 31/12/2016	GMP réel 31/12/2017	Dernier GMP mesuré (2018)
La Vilette d'Or	809	717	763
Marius Bertrand	738	773	802
L'Etoile du Jour	748	783	774
Les Balcons de l'île Barbe	812	804	737

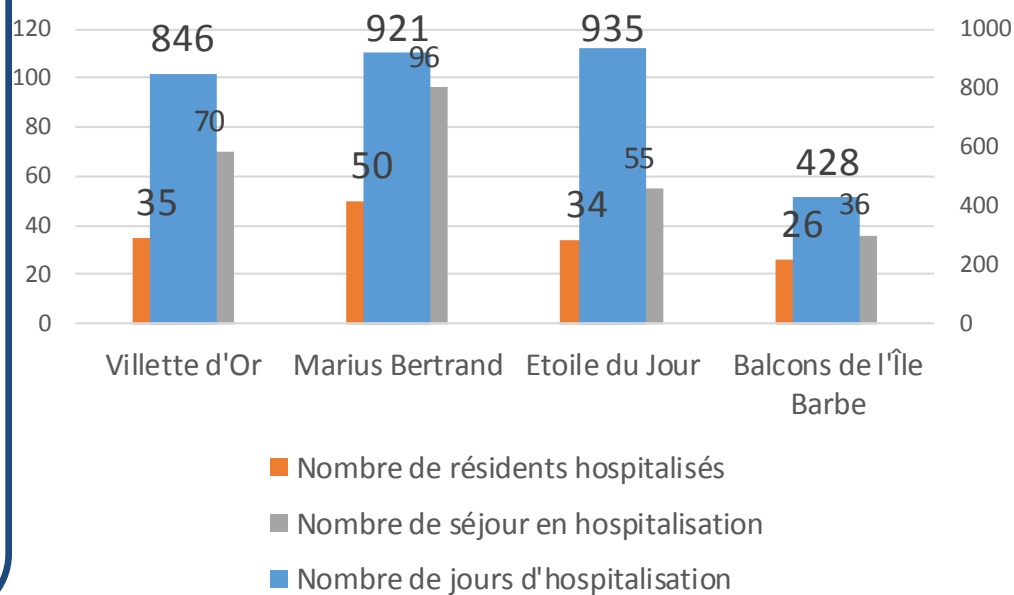
Le **GIR Moyen Pondéré** (GMP) est le niveau moyen de dépendance des résidents d'un établissement).

Les hospitalisations

145 résidents hospitalisés
(172 en 2018)

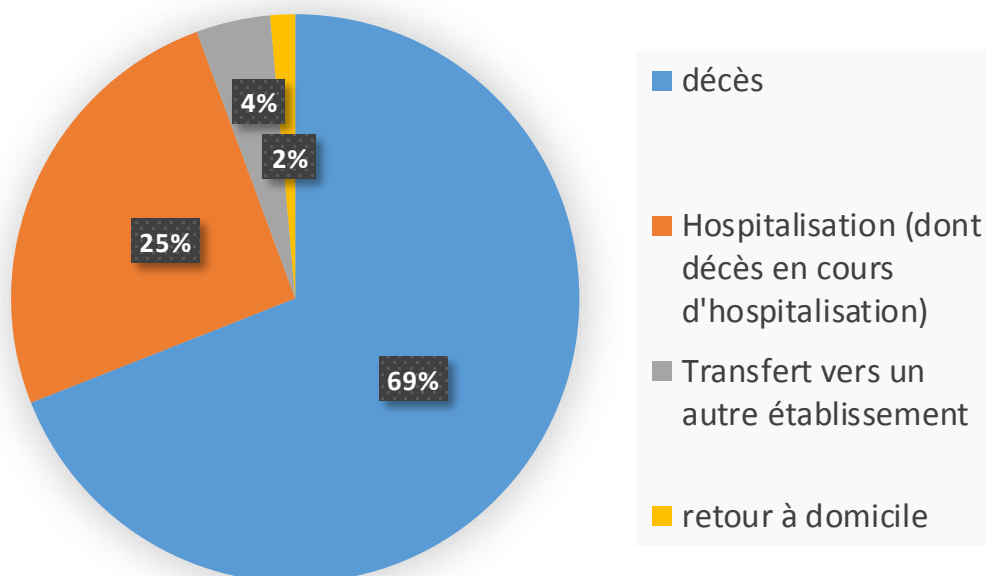
12 jours (↑)
d'hospitalisation en
moyenne

3130 (↑) jours
d'hospitalisation



Les départs

Les motifs de sortie



71 résident.e.s

ont quitté les EHPAD
du CCAS en 2018.

L'accompagnement des résidents

Le suivi psychologique



Les psychologues assurent une mission permanente et continue d'accueil, d'accompagnement clinique et de soutien psychologique des résidents ainsi que de leurs familles. Ils participent par ailleurs à l'élaboration et à l'application sur le terrain des divers projets d'établissement inhérents à leur mission.

L'accompagnement psychologique se décline sous forme de

Prises en charge individuelles :

- Entretiens individuels réguliers ou ponctuels
- Accueil des nouveaux résidents: suivi d'adaptation allant de 4 à 6 séances
- visites de préadmission

Prises en charge collectives :

- Ateliers mémoire, photo-langage, écoute musicale, cuisine
- Groupes de parole
- Ateliers peintures, médiation animale, etc..

avec une priorité portée aux ateliers en Unité de Vie protégée

Évaluation des troubles cognitifs et comportementaux

Accompagnement des familles

Temps de formation des équipes (ex : bientraitance, prise en charge du risque suicidaire ..)

Réalisation des projets de vie individualisés et recueil des histoires de vie

Mise en place de partenariats : CMP, EMMA (Equipe Mobile spécialisée pour la prise en charge de la Maladie d'Alzheimer et apparentés), équipe mobile de gérontopsychiatrie, Petits Frères des Pauvres, équipe mobile soins palliatifs etc.

L'intervention en ergothérapie

Elle se décline par différentes actions :

Prévention des chutes par l'adaptation de l'environnement : modification disposition des meubles, veilleuse, etc...

Compensation des handicaps (hémiparésie, malvoyance, etc...) : un set de table antidérapant, une table surbaissée, une brosse à long manche pour se coiffer, etc...

Améliorer l'installation des résidents au fauteuil et au lit.

Préserver les capacités motrices des résidents avec des groupes de gym tonique, des marches accompagnées, etc...

Apporter des conseils en matière d'équipement, de manutention et assurer la gestion du matériel nécessaire : Mise en place de la douche au lit.

5 jours de formation pratique à la manutention ont été donnés aux soignants des 4 Ehpad dans le cadre de la formation PRAP -2S (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)

1 ergothérapeute est en poste sur les EHPAD Balcons de l'Île Barbe et Vilette d'Or
Son travail vise à préserver les capacités motrices et cognitives des résidents ainsi que leur indépendance dans la vie quotidienne .

1 psychomotricienne est en poste dans chaque EHPAD.

Leur travail vise à préserver les capacités motrices, cognitives, affectives et relationnelles des résidents.

et en psychomotricité

Cela passe par la proposition d'activités groupales, d'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, de bilans d'autonomie ou à l'entrée, d'adaptation de l'environnement ainsi que d'accompagnements et de formations auprès des équipes soignantes.

Les ateliers suivants ont été proposés :

- Ateliers détente sensorielle, équilibre et prévention des chutes, danse, relaxation, etc.
- Sorties extérieures, ateliers jardinage
- Prises en charge individuelles en salle de bien-être
- Accompagnement des résidents en fin de vie.

Une nutrition adaptée



La restauration est faite sur place dans les 4 EHPAD par une équipe de cuisiniers avec l'appui d'une diététicienne qui veille à l'application des règles d'hygiène et au suivi nutritionnel des résidents.

En lien avec les animatrices, des commissions restauration sont mises en place toutes les 6 à 8 semaines avec les résidents afin de recueillir leurs remarques.

Les Conseils de la Vie Sociale

En référence à la loi du 2 janvier 2002, le CVS est une instance consultative permettant aux résidents et à leur famille de participer à la vie de l'établissement et de donner leur avis sur toute question relative à son fonctionnement.

Réelle instance de participation et de collaboration avec les professionnels, elle est l'interface entre les familles, les résidents et l'ensemble des agents de l'EHPAD.

Suite aux élections de mars 2018, les 4 EHPAD ont été dotés d'un nouveau CVS.

Des animations quotidiennes

Les EHPAD sont, avant tout, des lieux de vie.

Par conséquent, un large programme d'animations est mis en place (1 poste dédié / EHPAD) avec l'appui d'intervenants extérieurs.

L'animatrice a pour mission de développer le projet d'animations : un programme d'activités varié et adapté qui répond quotidiennement aux besoins et attentes des résidents

Des animations sont proposées chaque jour de la semaine.



Quelques temps forts de 2018

- ⇒ Les traditionnels moments festifs pour les anniversaires, l'été, Noël, le beaujolais, le carnaval... Tout est un bon prétexte pour enchanter le quotidien.
- ⇒ Les ateliers ludiques : loto, jeux de société et d'adresse, quiz...
- ⇒ Les ateliers pratiques : pâtisserie, épluchage légumes
- ⇒ Les activités cognitives et sensorielles : ateliers mémoire, musicothérapie, peinture, jardinage
- ⇒ Les activités culturelles : revue de presse, sorties au musée, création de poème....
- ⇒ Les activités de motricité : gym douce, danse, etc...
- ⇒ Les rencontres intergénérationnelles avec la maison de l'enfance, la crèche, l'école du quartier

Quelques partenaires

Des équipes de bénévoles:

- les Blouses Roses
- les bibliothécaires ou les conteuses de l'Association des Bibliothèques Hospitalières, de Bib à Dom, du bibliobus
- les Petits Frères des Pauvres
- l'association « le museau sur l'asphalte » et ses chiens visiteurs

les volontaires d'Unis-Cités, des intervenants extérieurs comme la musicothérapeute...

renforcent l'offre d'animation et la diversité des propositions.



Des sorties à l'extérieur

à la résidence seniors Hénon, au Musée des Confluences, au cinéma, au Parc de la Tête, d'Or, à la Maison Charmanon....

Un équipement innovant

Les 4 EHPAD ont été équipés d'une Tovertafel...

Cette table magique s'appuie sur un système de vidéo-projection qui transforme une table familière en univers de jeu : les projections lumineuses sont interactives.

Un détecteur de mouvement permet aux participants de débusquer et d'attraper des poissons, faire grandir des fleurs en les caressant, s'envoyer un ballon par de simples mouvements de main...

Cet outil est particulièrement indiqué pour les personnes souffrant de démence : par le jeu, elles s'intègrent de nouveau dans le collectif, sourient, participent. Les personnes plus agitées se concentrent autour de ces stimulations intuitives et joyeuses.



Crédits Photos : couverture : Alex Gresbeck (Pixabay),
photos intérieures : Muriel Chaulet ou CCAS, Ville de Lyon DR

Crédits dessins (p.43) : Alain Bouquand

Crédits pictos : Freepik, www.flaticon.com

Achevé d'imprimer en novembre 2019

Que fait le CCAS de Lyon ?

2 grands domaines d'intervention

**Mise en œuvre d'une
politique de
prévention et de
développement
social**

**Gestion de
15 résidences
autonomie seniors et
4 EHPAD
Accompagnement
des seniors vivant à
domicile**